



Situation et perspectives de la place de la nature à Paris

Les réflexions sur le rôle et la place de la nature dans la ville sont inscrites au programme de travail partenarial de l'Apur depuis 2009. Elles participent au travail prospectif fondamental dans une agence d'urbanisme.

« Situation et perspectives de la nature à Paris » est le premier document édité qui a pour objectif de montrer quels sont les services rendus par la nature dans la ville dense qu'est Paris, quelles sont les pratiques sociales qui s'y attachent et comment ce rôle pourrait être renforcé, amélioré, transformé afin de réguler les effets néfastes de la ville sur l'environnement et d'améliorer durablement la qualité de vie urbaine.

Faisant suite au rapport d'étape diffusé en 2010, ce rapport de synthèse de l'étude est divisé en deux parties suivies d'annexes.

I La première partie présente les enjeux attachés au rôle de la nature dans Paris et au cœur de l'agglomération dense parisienne et la façon dont ce rôle pourrait être renforcé du point de vue de la conception, de la gestion et de l'entretien et de la sensibilisation du public aux espaces de nature.

II La seconde partie revient sur l'état des lieux du patrimoine naturel et explicite les services rendus par la nature à Paris.

Un rapide portrait des différentes catégories d'espaces qui participent du patrimoine naturel parisien est dressé à partir de la synthèse des ateliers qui se sont tenus en 2009 et 2010.

Puis, après avoir rappelé les fondements historiques, cette partie rend compte du rôle actif et des services que les espaces de nature assurent dans la ville : rôles culturels et symboliques de la nature à Paris, rôle social notamment à travers les pratiques, les usages et leurs évolutions actuelles, rôle dans le maintien et le renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques et, enfin, rôle dans la régulation du climat.

Annexes

Synthèses des 9 ateliers thématiques destinés à établir les portraits des différents espaces qui participent au patrimoine naturel parisien et à identifier les enjeux qui s'y attachent. Ces ateliers ont regroupé, depuis 2009 et tout au long de l'année 2010, des techniciens des services gestionnaires et des services en charge des aménagements, des concepteurs ainsi que des scientifiques (biologistes, naturalistes, géographes, sociologues, historiens). Ils ont permis de confronter les points de vue, de mieux appréhender le rôle et les services que rendent chaque type d'espace ainsi que leurs possibles évolutions.

1^{er} atelier : La Seine

2^e atelier : La ceinture verte et le Boulevard périphérique

3^e atelier : La petite ceinture ferroviaire

4^e atelier : Les canaux : Saint Martin, Ourcq, Saint-Denis

5^e atelier : Les bois de Vincennes et de Boulogne

6^e atelier : Les espaces publics

7^e atelier : Les parcs et jardins publics

8^e atelier : Les espaces intérieurs privés

9^e atelier : Les cimetières

Directeur de la publication : Francis Rol-Tanguy

Directrice de la rédaction : Dominique Alba

Étude réalisée par : F. Bertrand, B. Chabbal, S. Gueymard, F. L'Hénaff, M. Marincioni, M. Meziani, E. Roux, Y-F. Vauléon

Sous la direction de : Christiane Blancot

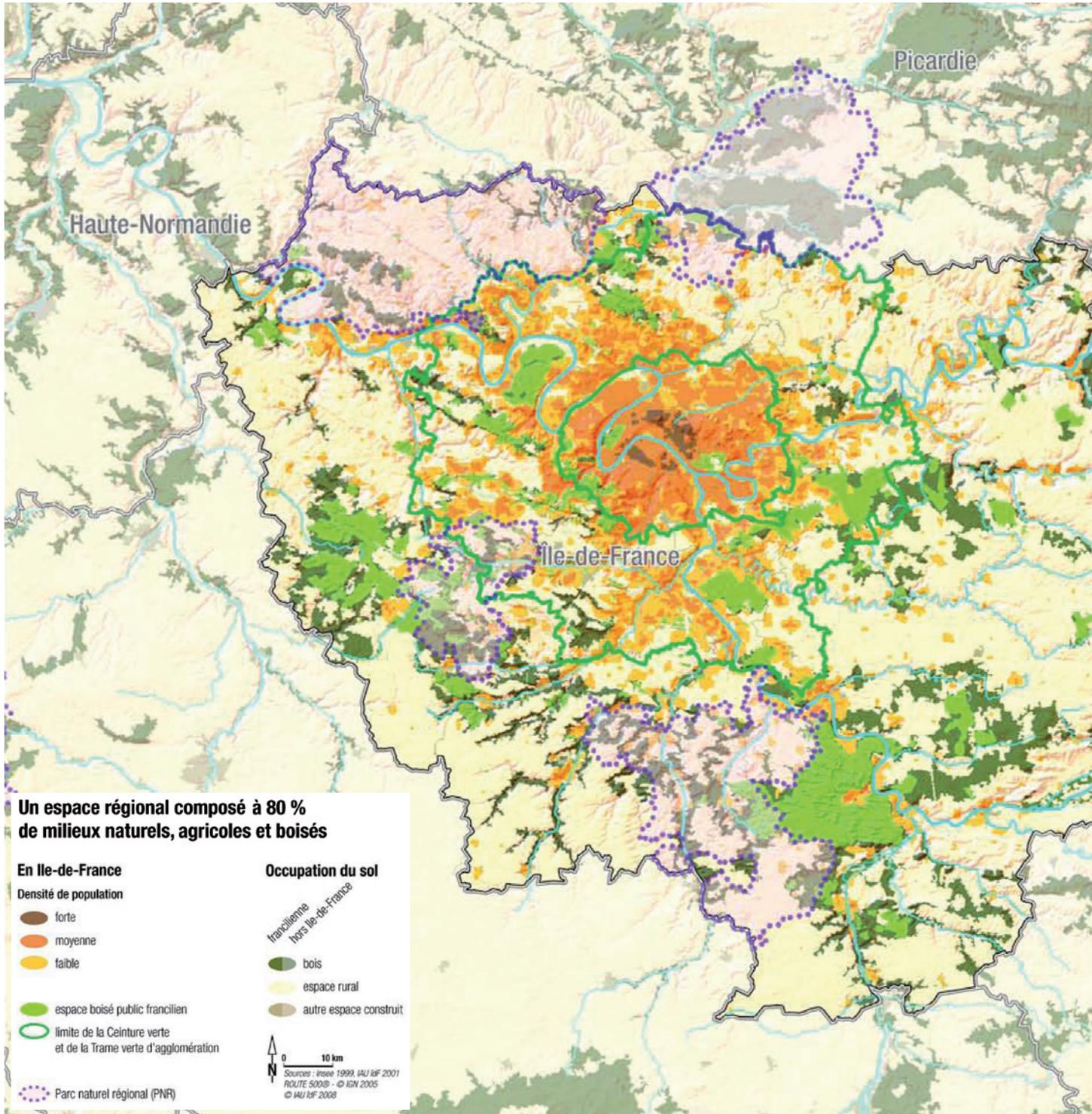
Cartographie : M-T. Besse, C. Delahaye, M. Dragoni

Maquette : Service Publication

www.apur.org

Sommaire

Introduction	1
I Enjeux et stratégie d'action	7
1. Les enjeux	9
1.1. Conception.....	9
1.2. Gestion et entretien.....	13
2. Renforcer le rôle de la nature dans la ville pour conforter la qualité de la vie urbaine	21
Conclusion	34
II Retour sur l'état des lieux du patrimoine naturel et sur les services rendus par la nature	37
1. État des lieux du patrimoine naturel	39
1.1. Les grands espaces verts parisiens	40
1.2. Les autres espaces non bâtis de la ville dense	44
1.3. Les grands espaces linéaires qui traversent la ville	50
2. Le rôle de la nature	61
2.1. Histoire d'une nature artificielle devenue patrimoine	61
2.2. Le rôle social et culturel	68
2.3. Le rôle écologique.....	78
2.4. Le rôle climatique	91
Annexes	111



Introduction

Le rôle essentiel des espaces de nature dans la ville dense

Le regard sur la ville dense change. Préserver et renforcer la qualité de l'environnement sont au coeur d'une prise de conscience qui innove toutes les composantes de la société et du cadre de vie. Comment faire face à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Comment répondre aux exigences de santé et de qualité de vie des citoyens, comment permettre la capture des particules, le renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques... ? Autant de défis auxquels les villes ne peuvent plus se soustraire. Paris s'est doté en 2008 d'un plan climat avec des objectifs ambitieux et dont les actions portent principalement sur le bâti.

Or, parmi les multiples éléments qui constituent la ville, et tout particulièrement dans une ville dense comme Paris, les espaces de nature et plus largement les espaces non bâtis jouent un rôle primordial. Assurant des fonctions sociales et culturelles, à la fois d'échanges, de mobilités et de pratiques récréatives, ces espaces sont des leviers actifs pour relever les défis de la ville durable. Ils régulent les effets amplificateurs des changements climatiques dans les villes en atténuant les effets néfastes des îlots de chaleur urbains, ils contribuent à la protection de la biodiversité et des écosystèmes en milieu urbain.

Aussi les espaces boisés, les parcs, les jardins, les pelouses, les berges, les espaces verts à usages privés, voire les terrasses plantées, largement plébiscités par les citoyens comme des composantes essentielles de la qualité de leur vie urbaine, doivent être appréhendés et gérés non plus uniquement au regard de leur rôle social et esthétique mais aussi comme des maillons actifs à part entière et de la chaîne écologique. C'est la condition d'un regard nouveau sur le rôle et le développement de la nature dans la ville.

1. Le contexte : un patrimoine naturel parisien très particulier au cœur de l'agglomération dense

Le patrimoine naturel parisien, au cœur d'une agglomération dense de plus de 900 km², appartient à un système plus vaste d'espaces de nature qui s'égrène jusqu'aux grands espaces de campagne des confins de l'Île-de-France. Ce patrimoine parisien dépend pour sa qualité écologique de ces parcs, forêts, réserves naturelles, espaces agricoles, fleuves qui constituent les grands biotopes de l'Île-de-France et les réservoirs de biodiversité.

Il en est de même si l'on considère son rôle social et culturel, tant il est vrai que les bois de Boulogne et de Vincennes, les grands parcs et les esplanades, les avenues plantées, la Seine, les canaux... sont fréquentés par tous les Franciliens et par les touristes et sont pour certains mondialement connus.

Au-delà de ce constat général de l'appartenance des espaces de nature de Paris aux biotopes franciliens, de quoi parle-t-on lorsque l'on veut définir ce patrimoine végétal parisien ? Y a-t-il une spécificité de ce patrimoine ?

LA NATURE DANS PARIS A SES SPÉCIFICITÉS

Paris est une ville très densément bâtie, beaucoup plus que les autres communes de l'agglomération centrale (voir carte des taux de recouvrement des bâtiments à l'îlot). Les bâtiments sont, pour la plus grande part d'entre eux, des immeubles collectifs d'au moins 5 étages, édifiés en mitoyenneté le long des voies et pourvus de cours intérieures. Les lotissements de pavillonnaire, grand producteur de jardins privés dans les communes du cœur de l'agglomération sont à Paris quasi inexistantes.



Aussi la nature installée dans Paris apparaît coulée au milieu de cet univers minéral. Certains îlots bâtis semblent remplacés par des squares, les alignements d'arbres dans les rues accompagnent les alignements bâtis. Elle est ainsi constitutive des caractéristiques du tissu urbain parisien.

DES ESPACES DE NATURE TRÈS FRAGMENTÉS

La nature à Paris est morcelée en une multitude d'espaces. Ainsi, les 650 jardins et parcs publics parisiens (hors bois) dépassent à peine, tous réunis, 580 ha, alors que la seule surface du parc départemental de la Courneuve est de 400 ha. Les bois de Boulogne (847 ha) et de Vincennes (993 ha) sont petits si on les compare à la forêt de Meudon (1 100 ha) toute proche ou à la forêt de Saint Germain (3 500 ha).

Il en est de même des espaces plantés privés qui sont la plupart du temps de tous petits espaces en cœur d'îlots mais qui représentent aujourd'hui plus de 600 ha d'espaces végétalisés de toutes sortes. Il faut noter quelques exceptions notoires que sont les grands jardins du 7^e arrondissement (36 ha au sein du secteur sauvegardé), la succession des espaces verts de certains grands ensembles de logements des années 60 dans le 13^e, le 19^e ou le 20^e et les villas et hameaux des arrondissements périphériques.

UN PATRIMOINE BÂTI QUI INTÈGRE PEU LA VÉGÉTATION

Dans les îlots parisiens l'emprise des surfaces bâties domine largement l'emprise des espaces libres intérieurs (les emprises bâties représentent souvent plus de 60 % de la surface des îlots). Sur près de 70 000 cours intérieures, seules 27 000 sont plantées sur une surface de plus de 10 m².

La façon dont les bâtiments parisiens accueillent la végétation et une certaine biodiversité est très peu connue.

Dans le PLU, de nouvelles dispositions incitent les propriétaires privés à réaliser dans les programmes de constructions neuves plus de végétation, non seulement en plein sol mais aussi sur les toitures terrasses, les dalles et les murs. Cet aspect renouvelé de la nature dans Paris est important et fait partie des leviers qui participent au renforcement du rôle actif de la nature dans la ville au regard des engagements en matière de ville durable à inscrire dans les documents d'urbanisme et dans de nouveaux outils de gestion. Cela devra faire l'objet d'une étude ultérieure.

UNE NATURE ARTIFICIELLE BIEN INSTALLÉE...

Les espaces qui constituent aujourd'hui le patrimoine végétal parisien, ont été créés de toutes pièces, à l'exception des bois qui furent des forêts pour les chasses royales avant d'être fortement remaniés lors des grands travaux d'Hausmann au XIX^e siècle. Rien ne reste, même dans les arrondissements périphériques, des installations agricoles et de maraîchage à l'exception de tracés parcellaires et de nom de rues. Si de grands jardins des XV^e et XVI^e siècles ont survécu c'est qu'ils étaient attachés à des palais ou à des hôtels particuliers qui ont eux-mêmes perduré jusqu'à maintenant. Les dispositifs d'origine de ces jardins ont toutefois disparu, à l'exception le plus souvent de quelques arbres. Il en est de même de certains jardins publics créés à l'emplacement d'enclos religieux qui ont conservé des arbres très anciens. Dans tous les cas, ces espaces plantés ont été créés par l'homme en même temps que les institutions auxquelles ils appartenaient.

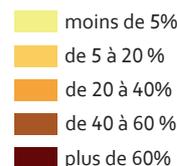
Aujourd'hui, cette nature, notamment sa partie arborée, est comme sacralisée dans la ville. Elle constitue le décor de la vie quotidienne des citoyens et, en cela, elle est perçue comme pérenne et, quelque part, immuable.

...MAIS QUI DOIT ÊTRE GÉRÉE EN PERMANENCE

Soumise aux conditions difficiles de la vie urbaine (stress hydrique, pollution, chaleur...), elle est fragile. Les arbres notamment y vivent globalement moins vieux que dans la campagne ou dans les forêts.

Grâce à l'arrêt de l'emploi des produits phytosanitaires depuis une dizaine d'années, cette nature accueille désormais en son sein, ponctuellement, une flore et une faune sauvage qui se mélangent aux plantes horticoles. Mais pour répondre aux fonctions que le monde urbain attend d'elle – visite, promenade, agrément, esthétique, respect de l'art des jardins – cette nature nécessite un entretien

Taux de recouvrement des bâtiments à l'îlot



Sources : Apur, MNE, MNT, Proche-infrarouge - 2008 - © InterAtlas

Hauteurs de la végétation (en mètres)

Domaine public

(voies publiques, infrastructures de transport, terrains de sport, cimetières, jardins publics et espaces de loisirs de plein air publics)



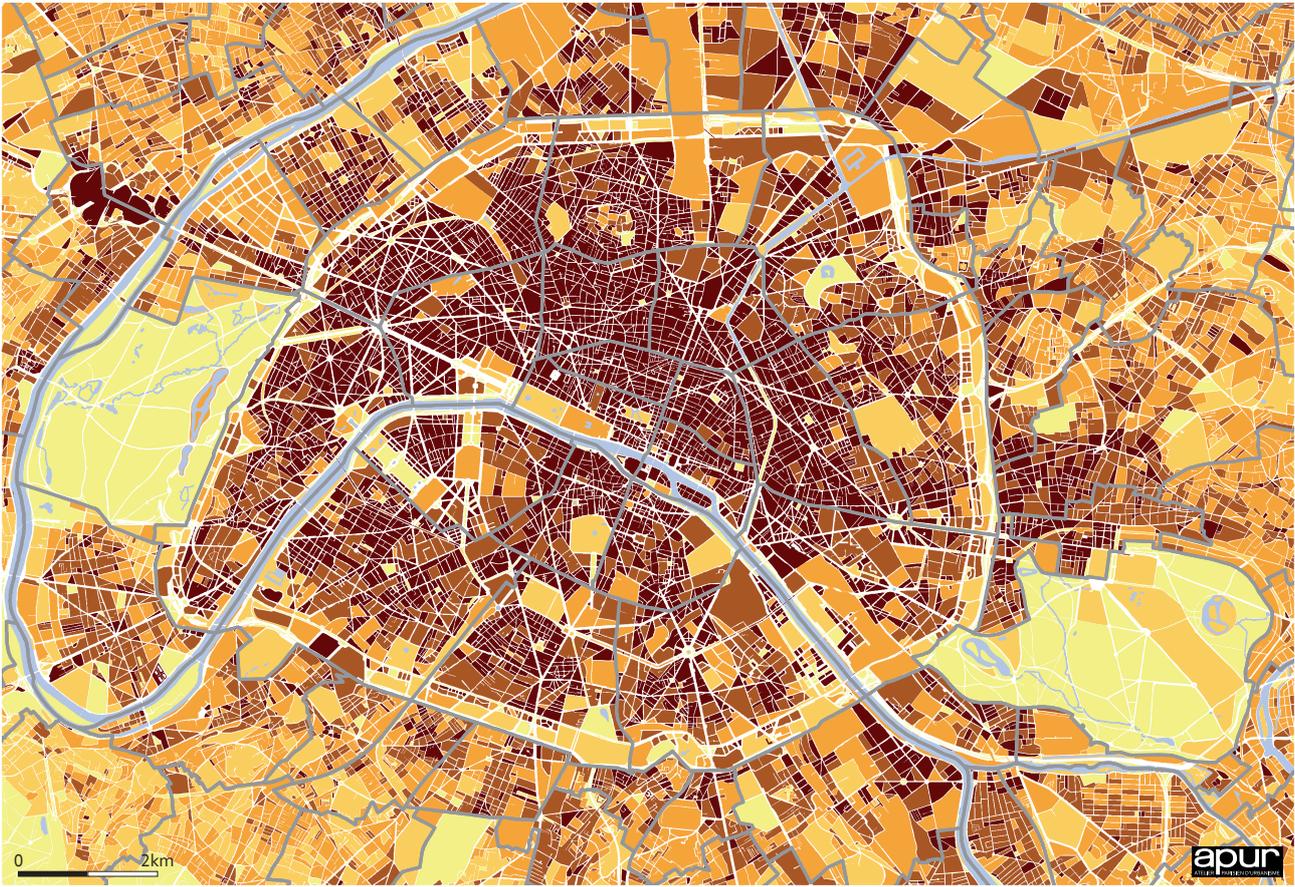
Espaces privés

(hors voies publiques, infrastructures de transport, terrains de sport, cimetières, jardins publics et espaces de loisirs de plein air publics)



milieux aquatiques

Sources : Apur, MNE, MNT, Proche-infrarouge - 2008 - © InterAtlas



permanent qui l'empêche d'évoluer à sa guise. Elle est fragile et son entretien doit prendre en compte son vieillissement, intégrer le temps et développer des stratégies de remplacement.

UN FLEUVE NATUREL AUX BERGES ARTIFICIELLES

Dans Paris, des quais et perrés maçonnés ont été bâtis au XIX^e siècle pour réguler le cours du fleuve. La grève en pente a été supprimée et des berges basses pavées ont été créées pour faciliter le déchargement des péniches, le stockage des marchandises et la facilité de l'accostage. Si l'on ajoute à cela, dans les années 1960, la création de la voie express rive droite sur cette emprise des quais bas, il en résulte une Seine enserrée dans un univers totalement minéral dans Paris, alors que des berges naturelles la bordent dès les lieux proches, le long du bois de Boulogne ou de l'Île Saint-Germain.

DES INFRASTRUCTURES (CANAUX, VOIES FERRÉES, AUTOROUTES) SUPPORTS D'UNE NATURE SPONTANÉE

À l'inverse, et c'est peut-être un paradoxe de Paris, c'est le long des infrastructures de transport fluviales, routières et ferroviaires, mises en place au XIX^e et au XX^e siècle que s'est développée une nature spontanée qui intéresse aujourd'hui fortement les naturalistes pour la conservation de la diversité biologique dans la ville et ce, d'autant plus, qu'ils sont des espaces linéaires et continus de très grande ampleur qui relient le cœur de l'agglomération aux espaces naturels de l'Île-de-France.

UN RÉSEAU DE VOIES PUBLIQUES LARGEMENT PLANTÉ D'ARBRES D'ALIGNEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Paris est connue pour son réseau de places, de boulevards et d'avenues plantés (700 km de voies plantées, plus de 100 000 arbres d'alignement), créé pour l'essentiel sous le Second Empire et la III^e République et qui n'a pas cessé depuis d'être conforté et amplifié jusqu'à maintenant où même des voies de moins de 10 m de large sont plantées.

DES CIMETIÈRES PARISIENS ARBORÉS

Au début du XIX^e siècle, le cimetière du Père-Lachaise est pensé comme un grand jardin mais ce sera le seul. Avec les cimetières modernes créés à partir du XIX^e siècle, Paris a mis au point un système de plantations constitué de grands alignements d'arbres qui quadrillent l'espace et le structurent. Et ce où que soit le cimetière, intra-muros ou extra-muros.

Il n'en est pas de même des cimetières appartenant aux autres communes de l'agglomération dense qui, pour la plus grande part, sont beaucoup plus minéraux.

2. Des enjeux à l'échelle planétaire et des évolutions du cadre législatif qui obligent à de nouveaux questionnements sur la place de la nature au cœur des villes

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, marquant une prise de conscience pour la protection de l'environnement, le droit international de l'environnement et de l'urbanisme a produit une panoplie d'outils visant à la protection des espèces naturelles et des espaces de nature.

À l'échelle du territoire parisien plus particulièrement, le PADD en 2003 puis le Plan Climat parisien en 2008 avaient déjà posé quelques jalons d'un renforcement de la nature en ville. Signataire de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels en 2004, la Ville de Paris s'est engagée à préserver la biodiversité locale des espèces et de leurs habitats.

Plus récemment, le Grenelle de l'Environnement a notamment mis en œuvre le plan « restaurer et valoriser la nature en ville » inscrit dans la loi dite Grenelle 1 qui comprend 37 actions dont le développement des espaces de nature de proximité, la promotion d'une gestion écologique tant dans les espaces publics que privés, l'amélioration de la qualité des sols urbains et périurbains, le resserrement des liens entre la ville et le milieu rural et la concrétisation d'un maillage vert et bleu urbain.

Ont été introduits dans la loi de juillet 2010 dite « Grenelle 2 » comme outils d'aménagement du territoire destinés à enrayer la perte de biodiversité, le principe de la création d'une trame verte et bleue (TVB) et la mise en place de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), élaborés conjointement par l'État et la Région. Pour la région Ile-de-France le SRCE devrait être adopté à la fin de l'année 2012 par arrêté du Préfet de Région.

Au niveau communal ou intercommunal, les collectivités territoriales devront prendre en compte ces SRCE lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement ou d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale).

Enfin, depuis 2010, la Ville de Paris après s'être engagée dans une politique durable au travers de son PADD, puis de son PLU et du Plan Climat élabore un plan de préservation et de renforcement de la biodiversité qui a été voté en novembre 2011.





I
**Enjeux
et stratégie d'action**



La présence de mares écologiques dans les nouvelles conceptions, jardin sauvage Saint-Vincent (18°)

1 Les enjeux

1.1. Conception

Le renforcement de la nature en ville soulève en premier lieu des questions de conception. Cela passe par la nécessaire prise en compte, en amont des projets, des questions de biodiversité et de cheminement des espèces dans l'organisation et l'aménagement de l'espace public. Donner un nouveau rôle aux espaces supports de nature en ville suppose également de mener une réflexion sur le rôle social, culturel et symbolique de la nature dans la ville. L'apparition d'une nature moins ordonnée mais davantage support de biodiversité marque en effet un virage culturel, qu'il faut pouvoir accompagner. Cela passe par l'invention en ville d'un nouveau rapport possible à la végétation, au biotope, au milieu vivant... et par la redéfinition des liens sensibles entre la société et son environnement « naturel ».

Changer de regard et donner un nouveau rôle aux espaces supports de nature

CONCILIER DEMANDE SOCIALE ET BIODIVERSITÉ

Si au cours du XIX^e siècle, le rapport de la société à la nature et à l'environnement était essentiellement contemplatif, au cours du XXI^e siècle, il devient fonctionnel et utilitaire, il s'est aujourd'hui profondément complexifié. L'enjeu de ce XXI^e siècle pour les concepteurs et paysagistes est à la fois d'accroître la biodiversité, de permettre plus d'usages et de concilier ces différentes attentes parfois contradictoires.

À Paris, cette problématique est exacerbée : il faut réserver des espaces pour plus de biodiversité, mais en contrepartie, compte tenu de la forte fréquentation, avoir des emprises très équipées. La conception passe alors par la spécialisation et l'organisation des espaces en fonction des usages, à l'intérieur même d'un parc. Quelques conceptions récentes peuvent en témoigner, tels que le parc Jean Moulin les Guilands à Bagnolet et à Montreuil, le nouveau parc Martin Luther King ou encore le jardin d'Eole à Paris.

Répondre à ces nouvelles exigences consiste également à satisfaire la demande des citoyens d'un rapport plus sensible à la nature. Les usagers des parcs et jardins veulent pouvoir marcher sur l'herbe, s'y installer, s'y coucher, y pique-niquer... Ainsi, les formes de nature plus diverses sont acceptées. Les friches, les pelouses « échevelées » sont aujourd'hui préférées aux pelouses « tirées à quatre épingles ».

PENSER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DU VÉGÉTAL

Du point de vue écologique, l'enjeu majeur consiste à favoriser autant que possible les conditions de développement du végétal, mettre en communication les espaces et reconstruire des liaisons. Sur l'espace public, cela passe, par exemple, souvent, par l'introduction d'une ambiance végétale, dans un espace qui en est dépourvu : créer une ambiance de sous-bois, installer la végétation sur un mur, créer une bordure le long d'un terrain de sport dans une rue minérale, enherber une « voie pompier » à côté d'immeubles de grande hauteur... Il s'agit, en fonction du contexte, d'identifier l'opportunité du projet, de lui donner une ambiance et une identité, en utilisant l'histoire du secteur.

Les conditions de développement du végétal doivent ainsi être pensées dès la conception du projet et favorisées pendant toute la vie de l'aménagement, car le végétal est un sujet vivant. Cela nécessite de travailler de manière plus transversale au sein des directions techniques de la Ville mais également avec les prestataires externes lors de la mise en œuvre. Ainsi, par exemple, la réussite du projet de la place Souham, dans le 13^e, conçu par le paysagiste Michel Péna et pensé conjointement par la DEVE et la DVD, tient beaucoup à la concertation avec les habitants et au dialogue fructueux entre les différents services techniques.



© Apur

INTÉGRER LE FACTEUR TEMPS DANS LA CONCEPTION DES ESPACES

Le rapport du maître d'ouvrage au paysagiste ainsi que la commande doivent également évoluer. Le mode de rémunération des paysagistes ne peut plus être un pourcentage de montants de travaux de génie civil mais doit favoriser le travail sur le processus de naturalisation. Le facteur temps doit être intégré à la mission du concepteur pour que l'intervention ne soit plus uniquement ponctuelle, dans la livraison d'un jardin « fini », mais qu'elle accompagne l'ensemble du processus de mise en place et de gestion du jardin.

Il faut enfin pouvoir partager les objectifs des projets avec l'ensemble des acteurs et non pas uniquement avec les maîtres d'ouvrage. Leur réussite dépend en effet fortement de la concertation réalisée avec les habitants. Cette nouvelle façon de travailler peut permettre de limiter l'incivilité parfois forte (ex : plantations arrachées), de venir répondre au plus près aux attentes des habitants tout en constituant une expérience pédagogique (cf. Atelier Espaces publics, démarche de concertation menée dans le 19^e arrondissement).

Définir la biodiversité et la nature acceptée pour pouvoir la créer et la favoriser

Dès lors que l'on aborde l'aménagement des jardins ou de l'espace public, la question de la nature se pose : de quelle nature et de quelle biodiversité s'agit-il ? Créer de la biodiversité, que l'on appellerait volontiers « nature », demande beaucoup de travail et pose immédiatement la question de la limite socialement acceptable de la présence de cette nature dans l'espace urbain.

QUELLE NATURE ?

Si les chercheurs, gestionnaires et concepteurs pensent qu'il faut favoriser la biodiversité, le besoin du citoyen n'est pas forcément le même, il désire des jardins, des espaces verts, une relation à la nature. Derrière « la nature », il y a une représentation paradisiaque, positive et hédoniste, associant la nature au bien-être et à la qualité de vie, à la beauté et à l'esthétique des parcs savamment agencés. Derrière « la biodiversité », il y a les espèces et la façon dont elles colonisent et se déplacent. En outre, coexistent aujourd'hui des représentations variées sur ce qui constitue une « bonne » et une « mauvaise » nature. Si certaines espèces sont tolérées (abeilles, papillons), d'autres sont considérées par le citoyen comme indésirables. Aussi est-il possible de parler de biodiversité relative, ou encore de troisième nature¹, selon les termes employés par Michel Péna, pour désigner cette nature et biodiversité acceptable, en partie artificielle mais en tout état de cause, à inventer dans le respect des exigences que la société peut avoir en la matière.

QUELLE BIODIVERSITÉ PRENDRE EN COMPTE ?

L'enjeu pour les concepteurs et les paysagistes est de réussir à définir dans les aménagements quel est l'objectif de biodiversité à prendre en compte. Les questions qui se posent sont en effet complexes à résoudre : l'objectif est-il d'avoir le plus de nature possible, d'avoir une réponse avec les habitants qui soit le plus juste possible par rapport à une pression anthropique et par rapport à un besoin de nature plutôt qu'un besoin de biodiversité ? Certaines opérations de réaménagement peuvent s'avérer particulièrement complexes : Que conserver ? Que garde-t-on par rapport à un état des lieux de la faune et la flore présents en début de projet ? Selon le type d'espace, la réponse n'est pas évidente à donner, d'autant que les travaux de réaménagement sont destructeurs de la biodiversité existante. Pour autant, créer des espaces réservés, dédiés à l'observation où l'homme ne pourra pas aller, est important, pour accompagner la pédagogie et la prise de conscience de la nature.

Du point de vue scientifique, ces questions restent encore difficiles à dénouer, d'autant qu'il n'y a pas de consensus sur la notion de biodiversité. Au sein même de la communauté scientifique, ce terme renvoie à de multiples définitions et acceptions. Les travaux réalisés en ville à l'heure actuelle ne permettent pas d'obtenir des résultats consensuels. Les facteurs locaux et les formes de gestion peuvent avoir, selon les espèces, des effets opposés et il existe bien souvent des résultats conflictuels. Les questions du groupe d'espèces à protéger ou du niveau



Les abeilles, insectes emblématiques de la biodiversité acceptée, rucher du jardin du Luxembourg (6^e)

© Apur

1 — Péna Christine et Péna Michel (2010), *Pour une troisième nature*, ICI Interface, 136 p.

de richesse à atteindre renvoient plus largement aux motivations qui président aux choix de conservation : pourquoi protéger ? S'il s'agit de conserver la biodiversité, il faudra alors favoriser les espèces plus rares. Si l'enjeu est en revanche la qualité de vie ou encore l'éducation à la conservation, la réponse peut être différente. Il s'agit là de véritables choix de société.

COMMENT ALLER VERS UNE BIODIVERSITÉ ACCEPTÉE ?

Bien que la demande en matière de biodiversité soit aujourd'hui forte au niveau du politique, elle n'est pas encore exprimée de manière très claire par les riverains aux réunions de concertation, ni forcément acceptée par la population qui y voit d'abord une absence d'entretien. Le travail des concepteurs consiste à inventer une nature « acceptable » en jouant justement un rôle de médiateur entre le réel et ces représentations sociales.

La définition d'une biodiversité acceptée gagne alors à s'appuyer sur les observations de terrain, tant du côté des agents techniques que du côté des usagers. La confrontation à une nature moins ordonnée qui surgit et qu'il faut juguler conduit à une familiarité et une reconnaissance qui passe par la nomination. Pour les agents techniques, un fond de connaissance hybride, entre le scientifique et la part vernaculaire du métier, conduit à reconnaître la biodiversité à travers la présence de groupes d'espèce, de paysages végétaux spontanés. Pour les usagers, la diversité des attitudes confirme que le modèle de la nature propre et hygiéniste s'est desserré. Il y a donc matière à mutualiser les points de vue, à informer avec un système de représentation qui reste à inventer (les mots, les images...). Sur le terrain, une culture naturaliste se constitue. C'est à partir de celle-ci qu'il faut travailler, plutôt qu'à partir d'une attitude descendante.

Des recherches sont aussi actuellement en cours pour étudier le lien qu'entretient la population aux questions de biodiversité. Le travail de thèse d'Assaf Shwartz vise notamment à déterminer les attentes en matière de biodiversité des usagers des jardins publics et les facteurs influençant ces attentes. Afin de comprendre ce que ces derniers privilégient, un logiciel 3D vient d'être développé, permettant aux gens de créer virtuellement leur jardin préféré.

Ces recherches en sont encore à leur début. Accompagner les scientifiques et decrypter les modifications dans le rapport du citoyen à la nature sont une nécessité pour comprendre les évolutions sociétales à l'œuvre.



La prairie fleurie, jardin d'Eole (18^e)

© Apur

La mise en place de continuités

INTÉGRER LA NOTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LA CONCEPTION DES PROJETS

La gestion écologique des espaces publics (parcs, jardins, bois, voies...) n'est pas suffisante pour obtenir une biodiversité riche et fonctionnelle comme elle est souhaitée. Elle améliore certes la biodiversité animale et végétale, mais elle est encore limitée à des espèces généralistes. Pour pouvoir renforcer significativement la biodiversité en ville, il faut dépasser la seule gestion écologique des espaces de nature et offrir la possibilité aux espèces de cheminer à travers l'espace construit qui est un obstacle à leur circulation. Pour cela, il faut créer des relations entre les différents espaces « sources » et refuges de biodiversité. L'idée de trame verte, mettant en liaison les noyaux ou tâches d'habitat par des corridors, vient y répondre. Elle peut s'appuyer sur des structures linéaires, support de continuité (ex : voies ferrées) mais également sur des corridors discontinus « en pas japonais » (ex : jardins privés, toitures et murs végétalisés, pieds d'arbres). La trame verte permettrait alors de maintenir une biodiversité ordinaire jusqu'au cœur des villes, de redonner, à l'échelle régionale, une possibilité de déplacement à de nombreuses espèces. Le défi est ici de réussir à s'émanciper de la continuité bâtie qui a cloisonné les espaces en créant des îlots fermés. Interrompre ces alignements non bâtis et penser des continuités entre espaces sont des moyens de décroisonner et de « laisser passer » à nouveau les espèces.

Une réflexion sur la conception des espaces privés et la manière d'améliorer leur qualité doit également être menée à bien. Le travail d'analyse et de comparaison des espaces libres montre clairement qu'il y a une différence entre l'urbanisme des opérations d'aménagement et la construction au coup par coup dans le tissu urbain constitué. Des évolutions réglementaires pourraient sans doute favoriser de nouvelles conceptions de ces espaces, pour qu'ils puissent continuer à réduire la fragmentation des habitats au bénéfice de la biodiversité.

De même, la conception des bâtiments doit pouvoir évoluer pour être plus favorable à la diversité

FAIRE FEU DE TOUT BOIS !

Tous les scientifiques s'accordent à dire qu'il faut créer de nouveaux espaces d'accueil pour la faune et la flore et requalifier chaque espace pour qu'il favorise la biodiversité sans attendre de savoir quel rôle précis il joue dans le fonctionnement des écosystèmes.

À l'échelle de la ville, tous les espaces permettant une certaine biodiversité sont donc à prendre en compte et à associer les uns aux autres. L'espace public et ses micro-milieus contribuent à cette dynamique. En facilitant le déplacement des animaux et des plantes, il fabrique une forme de continuité : les arbres d'alignement pour les oiseaux et les insectes, les pieds d'arbres pour la flore, les murs pour les lézards mais aussi comme éléments ponctuels formant des pas japonais (une vigne vierge avec un sol vivant au pied, un arbre, une jardinière ou un stabilisé fleuri géré de façon écologique, pour les papillons et les sauterelles...). Les arbres d'alignement ont ainsi un rôle primordial à jouer, sur leur tronc, à leur pied, surtout les vieux arbres, essentiels notamment pour les chauves-souris.



Vue aérienne des continuités végétales entre le jardin du Luxembourg et le jardin de l'Observatoire



Végétation privée, rue Crémieux (12e)



Alignements d'arbres, avenue René Coty (14e)



Façade végétalisée, rue Fauconnier (4^e)

© Apur

Les petits espaces, tels que les vieux murs par exemple, ne sont pas non plus à négliger dans le maillage d'un réseau d'espaces morcelés. Ils permettent d'abriter l'araignée, qui a un rôle écologique non négligeable. Il est ainsi possible de favoriser la biodiversité en créant des nichoirs, des tas de bois, en laissant les arbres qui dépérissent. C'est ce qui va être fait dans le futur jardin Stendhal (20^e arr.), en laissant des arbres sur pied, ou s'ils doivent être abattus, en les laissant sur place. La présence d'eau et de mares ainsi que la bonne santé du sol, sont également des éléments essentiels au fonctionnement de très nombreux écosystèmes et représentent des enjeux majeurs pour recréer des connectivités. Ces éléments doivent donc à l'avenir être intégrés à l'ensemble des réflexions.

1.2. Gestion et entretien

Les citoyens aspirent à davantage de nature en ville mais cette demande génère des usages et une pression qui elle-même conditionne la place de la nature dans la ville. Lorsque l'on parle de la nature dans la ville, c'est d'abord la vision d'une nature domestiquée à des fins contemplatives, esthétiques et récréatives qui domine. Or, il est nécessaire de concilier cette nature contemplée et pratiquée avec les fonctions écologiques que ces espaces de nature assurent dans la ville : refuges pour la faune et la flore, mouvement des animaux, oiseaux, insectes..., transport de graines pour la pollinisation, etc. La question de la prise en compte de ces nouveaux enjeux liés à la présence de la nature et à l'ensemble des services qu'elle rend est posée aujourd'hui en permanence dans les modes de gestion. La conciliation des pratiques urbaines et de la bonne qualité écologique de la nature est un des enjeux importants de la bonne santé de nos villes.

Concilier nature, écologie et usages

Pour renforcer les services rendus par la nature dans la ville, il est nécessaire que s'instaure un dialogue nouveau entre les usages des espaces publics et l'écologie en ville, basé sur le croisement de ces usages – se déplacer, se garer, se détendre, se restaurer, commercer, vivre dans la rue, manifester, jardiner – avec la présence de la nature.

PRATIQUES DES ESPACES ET PROTECTION DE LA NATURE

C'est en premier lieu au sein des parcs et jardins que la question des conflits d'usages entre les attentes des usagers vis-à-vis d'un jardin public qu'ils utilisent, et la présence d'une nature protégée se pose. En effet, les espaces de nature dans la ville ne sont pas seulement des lieux de contemplation et de promenade, ils sont aussi des lieux d'activités et de loisirs où se croisent et cohabitent une multitude de pratiques sociales. Certaines pratiques humaines (course à pied, pique-nique, jeux, sports...) peuvent être difficilement compatibles avec la tranquillité nécessaire à la nature « sauvage » pour la bonne santé et la reproduction des organismes vivants (faune ou flore).



Terrains de football et de basket intégrés au jardin, skateparc, parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (17^e)

© Apur



Désormais les pelouses des jardins publics sont accessibles, parc de Monceau (8^e)

© Apur

Ainsi, le maintien et le développement de la biodiversité en ville constituent parfois un frein à l'extension de certains types d'usages et pourraient contribuer, si l'on n'y prend garde, à accentuer le caractère cloisonné (« fermé au public ») de certains espaces. Dès lors, l'enjeu pour les autorités gestionnaires est de pouvoir satisfaire les attentes et pratiques des différents usagers tout en préservant la pérennité physique et biologique des jardins (la conservation des écosystèmes qu'il abrite). Autrement dit, il s'agit de gérer les différentes temporalités d'usages, tant physiques que sociales, qui caractérisent les parcs et jardins parisiens. Cet impératif est le fondement de la gestion différenciée mise en place depuis plusieurs années par la DEVE dans les parcs et jardins parisiens mais aussi dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

La problématique de régulation des conflits d'usages se pose également dans les bois. Ils doivent pouvoir assurer des fonctions récréatives en même temps qu'ils sont des espaces naturels générateurs de biodiversité et qu'ils doivent garantir un habitat sûr pour la faune et constituer un lieu de passage et de halte pour les espèces qui les utilisent comme support de migration. Faire cohabiter des usages variés et la biodiversité ne pose pas de problème en soi tant qu'il y a multi-usages et que la densité de ces usages n'est pas trop forte. On atteint cependant la limite de l'exercice avec l'augmentation des animations dans l'espace naturel. Par exemple, la surfréquentation autour des lacs oblige à une gestion très fine des berges pour leur donner un aspect naturel et éviter le piétinement. Cela passe par la reprise des cheminements, une différenciation entre le niveau de l'espace planté et du cheminement pour dissuader les promeneurs et parfois la mise en place de protections légères. La préservation du silence et de l'obscurité la nuit se posent notamment dans les bois en raison des activités nocturnes qui s'y déroulent et de l'éclairage des voiries circulées.

Sur la Seine et les canaux également, l'enjeu est de réussir à faire cohabiter différentes fonctions. Les projets réalisés ou en cours visent à mixer les usages, à maintenir les activités historiques, notamment portuaires, en les rendant compatibles avec des promenades le week-end. Il s'agit en même temps de permettre à une végétation de se réinstaller et de prospérer sur les quais et de retrouver des relations entre le milieu aquatiques et le milieu terrestre.



Lac Daumesnil, Bois de Vincennes (12^e)

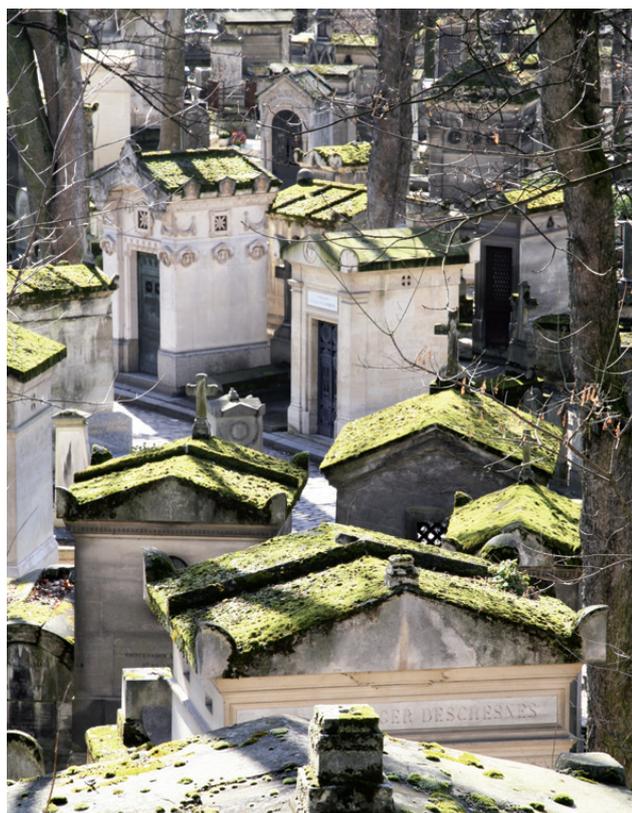
© Apur



Parc de Bercy (12^e)

© Apur

PRÉSENCE VÉGÉTALE ET PATRIMOINE, UNE CONCILIATION PARFOIS DIFFICILE



Cimetière du Père-Lachaise (20^e)

© Apur



Cimetière de Montmartre (18^e)

© Apur

ENTRE USAGES, PATRIMOINE ET NATURE

À la question des usages, s'ajoute la question patrimoniale qui est à prendre en compte dans cette conciliation entre usages et pratiques urbaines et existence de la nature en ville. Le cas des cimetières permet d'en témoigner. L'enjeu est bien, au moins pour le cimetière du Père-Lachaise, d'engager une conservation du paysage en conciliant trois composantes de base : l'activité funéraire, fonction première, le lieu du souvenir, des traces matérielles de la mémoire, la composition savante du paysage funéraire et le lieu de nature. Pour la conservation des monuments cette proximité de la nature se traduit par une grande diversité de dégradations possibles, qu'elles soient liées au développement racinaire ou aux rejets végétaux qui altèrent les soubassements et la résistance des joints ou au maintien d'une humidité importante qui favorise le développement de micro-organismes (bactéries, algues, lichens), de mousses et de champignons qui dégradent les matériaux, surtout la pierre¹. Si les cimetières sont considérés comme des points d'appui essentiels de la biodiversité urbaine, face à la diversité des publics, la présence de cette nature ne peut se mettre en place qu'en considérant que la priorité reste le confort d'accès des concessionnaires. Ici, l'enjeu est clairement que le renforcement du végétal et des sols perméables soit compatible avec les attentes des usagers.

ENTRE LES PRATIQUES SPORTIVES ET LA NATURE

Aujourd'hui la réflexion sur la conciliation entre nature, écologie et usages prend, selon les espaces, des visages différents. Si dans les jardins et parcs publics, il s'agit de réguler les usages, dans d'autres types d'espaces, il est nécessaire de donner une place à la nature là où elle n'a pas été pensée. Le cas des terrains de sports et des stades est à cet égard assez parlant. Il s'agit de réserver une place à la biodiversité dans des équipements soumis à des usages très intenses et très normés et de réussir à faire cohabiter les aménagements paysagers avec les activités sportives existantes. Un nouvel équilibre entre équipements sportifs et espaces libres est à trouver. L'enjeu est maintenant de transformer les stades et centres sportifs en réels parcs sportifs, en espaces de nature dans lesquels les pratiques sportives et récréatives sont privilégiées et de ne plus les considérer comme de simples « équipements sportifs » à fonction unique.

1 — Un colloque de 4 jours, organisé par la SFIC (Section Française de l'Institut International de Conservation), s'est tenu en juin 2011 sur la conservation de la pierre dans les parcs et cimetières - <http://sfic.free.fr/>

PRATIQUES SPORTIVES ET BIODIVERSITÉ : UN NOUVEL ÉQUILIBRE À INVENTER



Centre Sportif Elizabeth, entre la porte d'Orléans et le Boulevard périphérique (14^e)



Basket-ball, square Alexandre Luquet (20^e)



Football, Bois de Boulogne (16^e)

GÉRER AUTREMENT POUR ADMETTRE UNE NATURE SAUVAGE

Concilier usages et espaces de nature conduit à s'interroger sur les espaces délaissés ou en friches tant il est difficile socialement d'accepter, en milieu urbain, des lieux sans usages ou avec des usages parasites, alors même que ces lieux présentent un grand intérêt écologique.

Le cas de la petite ceinture ferroviaire est à ce titre assez éclairant. Lieu insolite par ses infrastructures typiques de milieu ferroviaire reconquises par la nature, la petite ceinture est un site qui doit être mis en sécurité à cause des ouvrages et équipements ferroviaires, de grandes hauteurs de chute... dont il faut conserver la réversibilité vers des exploitations ferroviaires. Elle ne peut donc être ouverte au public sans aménagement. Lorsque des usages publics se développent sur certains tronçons, il convient de trouver un équilibre entre la fréquentation et l'environnement à préserver. Or, la réalisation d'aménagements tels que des pistes cyclables ou des promenades piétonnes, ainsi que les normes nécessaires à l'accessibilité des handicapés (création d'ascenseurs ou des rampes, « reprofilage » de certains talus...) ne permettent pas de conserver la structure végétale et morphologique de la petite ceinture ni de conserver la singularité du site. Le fait de vouloir ouvrir au public ce type d'espace a donc un impact négatif très fort sur la biodiversité et le banalise.

Ce constat suppose donc de trouver de nouvelles formes de valorisation de ces espaces qui concilient usages et nature.

De ce point de vue, l'exemple du « sentier nature » réalisé sur l'emprise de la petite ceinture dans le 16^e arrondissement est intéressant car cet aménagement minimal permet une promenade sur un étroit chemin réalisé en recouvrant le ballast avec des copeaux de bois. Il se faufile au milieu d'une nature spontanée qui nécessite peu d'entretien. Il concilie l'envie qu'a le Parisien de se promener, de marcher dans la nature et la préservation de la biodiversité existante.

Plus généralement, de nouvelles formes d'espaces plantés qui concilient mieux enjeux écologiques et pratiques sociales sont à inventer.



Petite ceinture au niveau de la rue des Plantes (14^e)

© Apur

Transposer et développer les nouveaux modes de gestion dans la sphère privée

Renforcer la présence de la nature en ville passe aussi par une transformation des modes de gestion des espaces privés afin que la gestion écologique y soit pratiquée pour qu'ils participent à la dynamique des espèces à l'échelle du territoire. L'enjeu est de réussir à transformer les pratiques des habitants pour qu'ils agissent pour renforcer la biodiversité. La diversité des espaces libres intérieurs à usage privatif et la multiplicité des acteurs qui en sont propriétaires et/ou les gèrent soulèvent de nombreuses questions sur les leviers d'action possibles pour augmenter leur qualité : Comment avoir une action quand il s'agit d'institutions, d'organismes privés ayant à gérer différents types d'espaces, y compris des jardins historiques, des espaces avec une portée symbolique, comme ceux des congrégations religieuses, etc. ? Comment les institutions publiques peuvent-elles accompagner des transformations en la matière (inciter, aider, labelliser) ? Comment peuvent s'instaurer des partenariats et quelles formes peuvent-ils prendre aujourd'hui ?

METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS

La DEVE essaie d'ores et déjà de mettre en place des partenariats avec certains grands propriétaires fonciers et en premier lieu les bailleurs sociaux. L'enjeu est, par exemple, d'arriver à exercer un contrôle et une surveillance sur les nombreuses entreprises de parcs et jardins prestataires de services et sur leurs usages en matière de produits phytosanitaires. Il s'agit, avec le même objectif, d'établir un dialogue avec les propriétaires des grands jardins des hôtels particuliers du 7^e arrondissement mais aussi, sans doute, de mettre en place des politiques incitatives dans toutes sortes de copropriétés car créer ou entretenir un jardin coûte cher.

VERS UNE GESTION PARTICIPATIVE DE LA BIODIVERSITÉ

Sur ce même thème, plusieurs travaux de recherche sont en cours pour explorer le lien qu'entretiennent les habitants aux questions de biodiversité. Le travail de thèse d'Assaf Shwartz² vise notamment à étudier l'influence d'une progression de la biodiversité sur le bien-être des usagers et d'analyser si la participation à un projet en la matière peut influencer significativement la sensibilisation des individus à la conservation de la biodiversité locale. Un autre projet de recherche vient d'être lancé par une équipe de chercheurs du Ladyss sur les relations entre espaces privés et biodiversité³. Ce projet vise à la fois à éclairer les relations que les habitants de Paris entretiennent avec la biodiversité dans le cadre de leur vie quotidienne, en particulier dans des espaces privés partagés (cours d'immeuble) et à analyser l'organisation de ces relations individuelles et les types de coordination qui sont spontanément suivies par les individus. Ces recherches pourraient, d'un point de vue plus opérationnel, contribuer à éclairer les conditions du développement d'une gestion participative de la biodiversité à Paris.



Jardin des Missions Étrangères (7^e)



Jardin intérieur du monastère des Oeuvres de Saint-Casimir (13^e)

Sensibilisation et implication les habitants

De la même façon que l'hygiénisme au XIX^e siècle a bouleversé l'approche de la ville, on assiste aujourd'hui à un nouveau virage de la culture urbaine, avec l'apparition d'une nature moins domestiquée, support de biodiversité. Plus inattendue que la nature des jardins du XIX^e siècle, avec de beaux arbres et de la pelouse tondue, elle prend la forme d'herbes très communes, de friches. Désormais, les jardiniers traquent moins les « mauvaises herbes » que l'arrêt des pesticides a fait revenir dans les pelouses, dans les anfractuosités des murs et au pied des arbres à travers leurs grilles sur les trottoirs.



Végétation spontanée sous une grille d'arbre

ACCEPTER LES NOUVELLES FORME DE LA NATURE

Le débat est encore vif au niveau des élus locaux comme des citoyens pour accepter cette nouvelle forme de nature. Le degré d'acceptation est en effet variable d'un espace à un autre. Dans certains lieux, les gens sont prêts à accepter des espèces spontanées ou des « mauvaises herbes », alors que dans d'autres, seul ce qui a été planté est accepté. On ne regarde pas de la même façon le végétal dans un jardin et dans la rue. Dans les jardins, la végétation spontanée paraît mieux acceptée parce qu'il y a une clôture, que le lieu est identifié comme un espace de nature et, le plus souvent expliqué mais il n'en est pas de même ailleurs. Ainsi l'enherbement des espaces en stabilisé ou des pieds d'arbres est souvent interprété comme un abandon de l'entretien des voies. Des plaintes concernent la présence d'herbes inégales, surtout lorsque la végétation s'accompagne de signes de malpropreté.

2 — Assaf Shwartz, L'interaction entre la biodiversité et les citadins en Ile-de-France, thèse en cours sous la direction de Laurent Simon et Romain Julliard

3 — Laurent Simon, Richard Raymond et Mathilde Riboulot, « Les espaces privés : des éléments clés de la gestion de la biodiversité à Paris ? », appel d'offre Paris 2030



Le sentier nature sur la petite ceinture (16^e)



Bois de Vincennes (12^e)

Dans les cimetières, les dynamiques écologiques se heurtent à un traitement « domesticatoire » de la nature spontanée. Les services gestionnaires font preuve d'une grande inventivité technique tant en termes de stratégies (tonte, enherbement, plaques de sédum...) que d'outils (système thermique, outils hybrides pour le désherbage manuel...), pour remplacer un système technique simple mais dangereux (l'usage de produits chimiques). Le rapport au sauvage passe par une stratégie de contrôle, le spontané renvoyant à un manque d'entretien et de respect des défunts. Des recherches en cours tendent à montrer que la sensibilité des usagers est variable (de la protestation à l'acceptation) mais que l'hypermensibilité est liée à la hauteur des végétaux. Quand la végétation est basse, elle semble contrôlée, lorsqu'elle est haute, elle est perçue comme envahissante.

Dans les bois, l'évolution des pratiques de gestion a modifié les paysages dans un sens plus naturel, parfois perçu comme moins entretenu (ronces, orties). En revanche, depuis quelques années, les services constatent une réelle évolution. Il y a moins d'observations sur le manque d'entretien. Sur les prairies, les gens s'installent en priorité sur les secteurs fauchés. Cela permet aux différents groupes de s'isoler un peu. Certaines personnes félicitent même les personnels pour l'ambiance plus naturelle. Seuls les arbres morts laissés en place comme habitat pour la petite faune requièrent encore de la pédagogie.

SENSIBILISER PAR LES JARDINS PARTAGÉS, SE FAMILIARISER À UNE CULTURE NATURALISTE

Les initiatives de mise en place de jardins partagés semblent également bien acceptées. Les observations réalisées au jardin Villemin montrent que les visiteurs sont en grande majorité des personnes favorables à la présence du jardin⁴. Un des moyens d'interpeller les habitants et les visiteurs est la présence de légumes. Cela permet d'engager une discussion avec les passants sur la nature et la biodiversité urbaine. La sensibilisation passe également par la faune des insectes qui bénéficie d'une bonne acceptation sociale : les papillons, les abeilles et les bourdons. L'argument de protection de ce type de faune a un certain écho. La richesse des interactions avec les insectes peut convaincre les gens d'accepter un compromis entre usages et protection de la biodiversité.

Les travaux menés à Rennes ou à Montréal ont montré que dans ce domaine, il faut accompagner le changement des mentalités. La perception de l'intention de l'aménagement est importante et induit une plus grande tolérance. Par exemple, sur l'île de Nantes, Alexandre Chemetoff a mis en place une identification des arbres plantés (essence, date de plantation) articulé avec un principe de végétalisation des pieds d'arbres, pouvant également être renseigné. Pour que la biodiversité soit mieux partagée, considérée et tolérée, il est important que la confrontation à ce qui surgit passe par une familiarisation, une reconnaissance et par la capacité à attribuer des noms. Une culture naturaliste et un système de représentation se doivent d'être inventés et constitués.

⁴ — D'après les sondages réalisés, seuls 3 % des personnes qui le traversent y seraient défavorables

LAISSER FAIRE LES CITOYENS

Le lien avec les plantes, les végétaux et les jardins est devenu un aspect important de l'équilibre quotidien des citoyens. L'aspiration est là : avoir de la terre à se mettre sous la main, à manipuler. De l'héritage d'un patrimoine végétal très fort, souvent à contempler, il faut désormais permettre une forme d'appropriation et reconnaître une compétence des citoyens sur ces questions. Plusieurs expériences dans diverses villes vont dans ce sens. À Lyon, des initiatives de micro-implantations florales (MIF) consistent à laisser un quart de mètre carré au pied d'une façade pour donner aux habitants la possibilité de les jardiner eux-mêmes. À Bruxelles ou à Montréal, les gens se sont appropriés l'espace public, l'ont valorisé. Ils ont beaucoup planté alors que les services techniques freinaient sur les types d'espèces et la dépose de goudron. Ces expériences ont aussi permis de recréer du lien social et de favoriser la propreté. À Rennes, des expériences se sont développées dans un tissu de petits collectifs, avec des habitants qui se connaissent.

À Paris, ce type d'appropriation, bien qu'encore peu répandu, existe déjà dans certaines rues ou cours collectives. Il en est ainsi de l'expérience réalisée dans la cité Rouge Mathurin Moreau (19^e arr.) animée par Gilles Roux (Association Ville Mains Jardins). Elle témoigne de l'implication possible des habitants dans la transformation des espaces collectifs d'un ensemble de logements sociaux vers plus de naturalité. À l'issue d'un processus de concertation mené dans le cadre du projet de rénovation de la cité, un projet de jardin potager dans la cour principale a été acté. Avec l'appui de professionnels et l'accompagnement technique de « Graine de Jardins⁵ », un travail de sensibilisation et d'appropriation de ce nouvel espace par les habitants a été mené pour dépasser les craintes initiales d'insécurité. L'inauguration du jardin a donné lieu à une fête et un repas de quartier où les habitants de la résidence se sont retrouvés et ont partagé un moment de convivialité. Deux ans après la création du jardin, un changement complet d'ambiance dans la résidence a pu être remarqué. Les jardiniers, regroupés en association, ont pris une part très importante dans le conseil des locataires qui a été formé dans ce processus de rénovation. Lieu d'apprentissage d'un nouveau vivre ensemble et d'une convivialité, ce jardin a également un impact positif sur la biodiversité : des bourdons, des papillons ont pu être observés dès les premiers mois.

5 — Graine de Jardins est un réseau des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France

MISE EN PLACE D'UN JARDIN DANS LA CITÉ MATHURIN MOREAU (19^e)



© Gilles Roux

Démarrage



© Gilles Roux

Quelques mois plus tard



© ph.guignard@air-images.net

Quartier de la gare de l'Est, avenues plantées, jardin Villemin et canal Saint-Martin (10^e)



© ph.guignard@air-images.net

Place de la Porte Maillot, ceinture verte et entrée du Bois de Boulogne (17^e)

2 Renforcer le rôle de la nature dans la ville pour conforter la qualité de la vie urbaine

Alors que la ville est de plus en plus soumise aux phénomènes des îlots de chaleur urbains, que se profilent des changements climatiques porteurs de phénomènes extrêmes, dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la loi dite du « Grenelle II » et la préparation du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), définir quelle peut être la contribution du cœur de l'agglomération dense au renforcement du rôle de la nature en ville est d'une grande actualité.

La densité de la population qui pratique les espaces de nature parisiens, qu'ils y résident, y travaillent ou y passent occasionnellement oblige à considérer la nature dans la ville comme étant à la fois :

- un ensemble d'espaces de nature composé d'une multitude de lieux de pratiques sociales qui contribuent à la santé publique et à la qualité de la vie urbaine ;
- une partie d'un système écologique plus vaste relié aux grands espaces naturels de l'Ile-de-France ;
- un élément de régulation des épisodes climatiques saisonniers et parfois extrêmes.

Mettre en place une stratégie de renforcement de la place de la nature dans la ville suppose donc d'agir en même temps sur ces trois rôles fondamentaux.

À quelles conditions Paris peut-il jouer un rôle au sein de l'agglomération dense pour renforcer les continuités écologiques et la biodiversité ?

1. AGIR SUR TOUS LES ESPACES NON BÂTIS POUR RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA NATURE DANS LA VILLE DENSE

L'extrême densité bâtie de Paris et l'absence quasi totale de friches et d'emprises peu construites, obligent à considérer que, hors quelques hectares de jardins qu'il sera encore possible de créer à l'occasion d'opérations d'aménagements, le renforcement des espaces de nature dans Paris passe essentiellement par une transformation des espaces non bâtis existants avec pour objectifs :

- la création de réelles continuités écologiques et l'amélioration de la biodiversité ;
- l'augmentation de la proximité entre nature et population, la multiplication des usages et des pratiques récréatives, sportives et de loisirs ;
- le renforcement du rôle de régulateur climatique de la nature par la transformation des espaces pour les rendre plus efficaces et par la création d'îlots de fraîcheur.

Agir sur tous les espaces non bâtis signifie que des espaces dont la fonction première n'est pas d'être des espaces de nature devront à l'avenir intégrer cette dimension de la présence de la nature dans leur conception et leur fonctionnement. Il s'agit notamment :

- des ensembles sportifs, stades, centres sportifs, hippodromes ;
- des cimetières ;
- des voies publiques, rues, avenues, places ;
- des cours, espaces verts et aires de toutes sortes – parkings, aires de stockage, voies pompiers... – intérieurs aux îlots bâtis et situés sur des terrains privés ;
- des emprises ferroviaires ;
- des bas-côtés, talus et emprises d'échangeurs d'infrastructures routières...

Il s'agit donc de ne pas considérer seulement les espaces publics mais également les espaces privés qui ont autant d'importance du point de vue écologique et climatique même si leur rôle dans la vie sociale est différent.

Il s'agit également d'agir sur les surfaces bâties qui peuvent accueillir des espaces de nature hors sol en créant de toutes pièces une véritable nappe pédologique – dalles, toitures terrasses, infrastructures et ouvrages d'art...– (Cette partie de l'espace urbain reste à étudier).

2. FAVORISER LA CONSTITUTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA BIODIVERSITÉ

Les continuités écologiques et la biodiversité sont les deux objectifs principaux énoncés par le « Grenelle II » pour élaborer les schémas de cohérence écologique régionaux.

Agir sur les grands espaces linéaires qui traversent la ville pour constituer des continuités écologiques...

Constituer des continuités écologiques dans la ville dense où les espaces de nature, qu'ils soient terrestres ou aquatiques, sont extrêmement morcelés, ne va pas de soi.

Les écologues parlent de corridors écologiques lorsqu'il s'agit de continuités écologiques de bonne qualité permettant à la plupart des espèces de la flore et de faune de se déplacer. En ville on peut au mieux espérer des continuités écologiques pour certaines espèces et plutôt sous la forme de « pas japonais » (espaces disjoints mais proches) que de véritable continuité physique.

C'est pourquoi l'action sur les espaces linéaires susceptibles de former des éléments de continuité à travers la ville et de mettre en relation le cœur de la ville dense avec les grands espaces de nature, forêts et parcs naturels de l'île de France, est particulièrement important.

Trois types d'espaces sont prioritaires :

- La Seine et les canaux constituent les premiers grands espaces linéaires capables de constituer ces continuités à grande échelle.
- Les grandes infrastructures routières et ferroviaires, bien que fortement minéralisées constituent le second réseau porteur de ces relations de la ville dense à la campagne et aux forêts.
- Les boulevards, avenues et rues plantés constituent le troisième réseau capable de permettre le déplacement de la faune et de la flore.

Mais encore faut-il que ces trois réseaux, pour jouer leur rôle, soient reliés à ce que les naturalistes nomment « les espaces sources », lieux d'habitat et de reproduction de la faune et de la flore que sont les bois, les grands parcs et certains jardins.

Pour constituer ces continuités écologiques, ces réseaux – fleuve, canaux, voies et infrastructures – doivent être accueillants pour la faune et la flore qui les traversent et doivent être conçus et gérés en intégrant cette dimension. Il est nécessaire également qu'ils soient connectés le plus possible aux autres espaces plantés, quel que soit leur statut, public ou privé.

Cela plaide, par exemple, pour restituer des continuités entre les bois de Boulogne et de Vincennes, la Seine et la Marne qui les longe en réduisant les coupures que constituent les voies routières. Cela encourage également à penser un urbanisme d'îlots ouverts qui permette les relations entre cours et jardins privés et arbres d'alignement. Cela incite aussi à planter les rues situées le long des parcs et jardins publics...

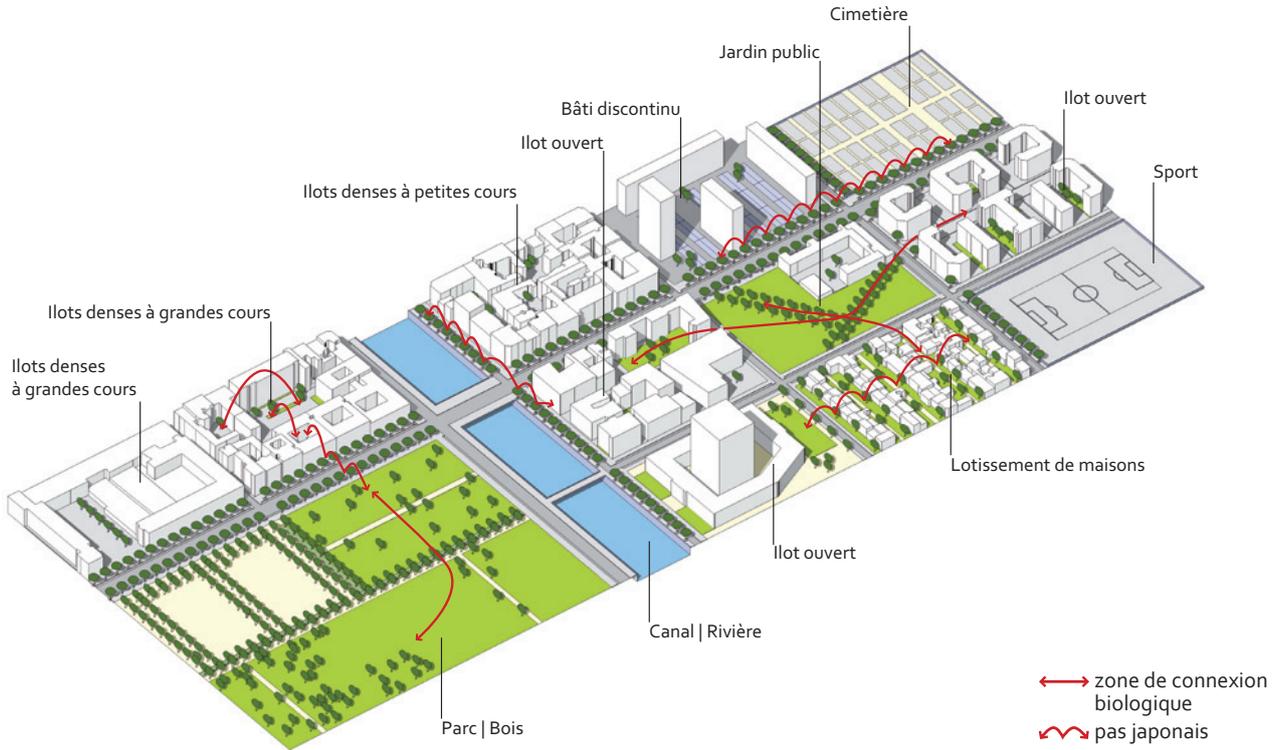
Agir pour reconstituer les continuités écologiques dans la ceinture verte et vers les espaces plantés des communes voisines

Une action combinée et globale sur les espaces non bâtis de la ceinture verte, entre le boulevard des maréchaux et la limite communale, apparaît comme une action fondamentale pour le renforcement des continuités écologiques au centre de l'agglomération dense. En effet, c'est en liant cimetières, stades et centre sportifs, espaces publics, talus du périphérique, parcs et entrée des bois dans un même réseau de plantations continues que l'on peut espérer créer l'anneau central de la trame verte de la métropole.

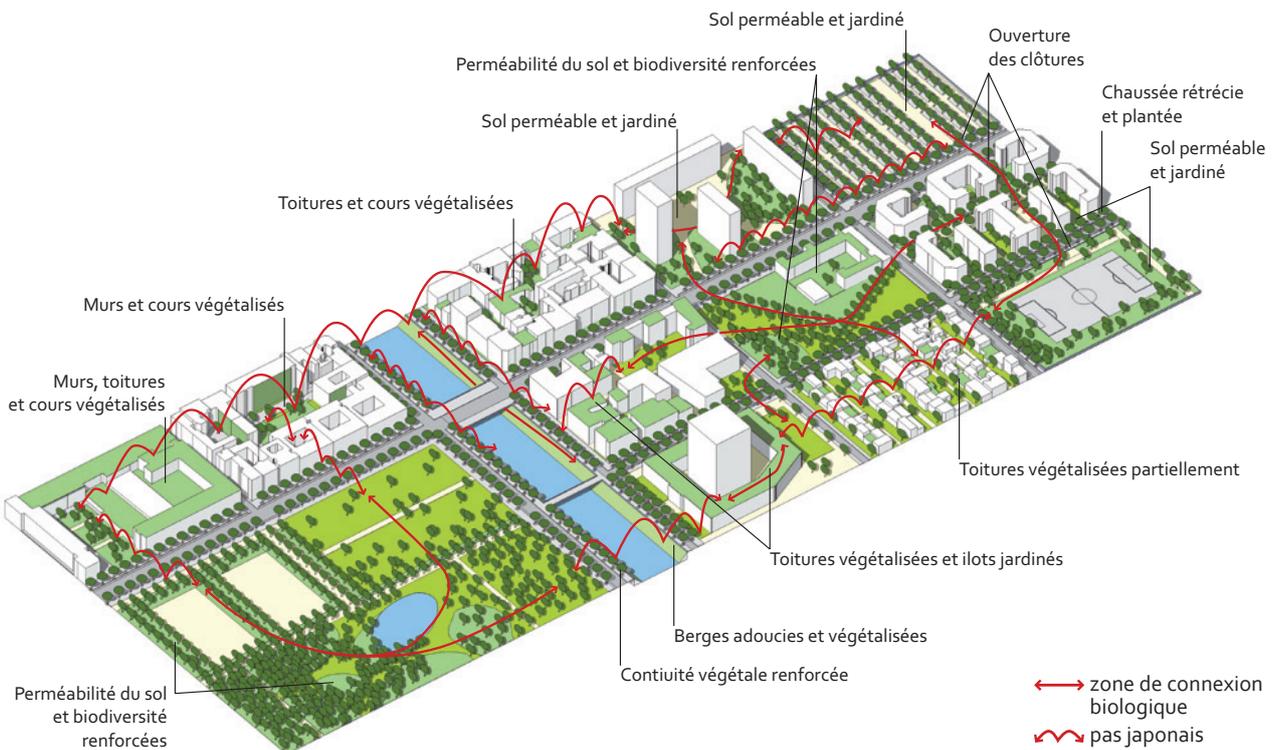
C'est aussi à cette condition que les espaces de nature parisiens peuvent trouver des prolongements vers leurs voisins, qu'il s'agisse du parc des Guilands à Bagnolet, des espaces boisés de la corniche des forts à Pantin, Romainville et les Lilas, du cimetière et des espaces verts du fort d'Aubervilliers à Pantin, du

Tâches d'habitat et corridors

LA VILLE AUJOURD'HUI



LA VILLE DEMAIN



futur parc des Docks de Saint-Ouen, du Parc de Saint-Cloud, ou encore des parcs de Boulogne ou d'Ivry... Il faut y ajouter le renforcement de la continuité des grands alignements d'arbres le long des anciennes routes nationales dans et hors Paris souvent aujourd'hui interrompue au droit des ouvrages du Boulevard périphérique et des ouvrages d'art ferroviaires.

Consolider le rôle de la petite ceinture

Dans les éléments qui peuvent jouer un rôle primordial dans l'efficacité des continuités écologiques, la petite ceinture ferroviaire tient une place particulière en raison de son implantation en boucle dans Paris près de la ceinture verte, de ses connexions avec les principaux faisceaux ferrés et de son histoire. À l'abandon depuis de nombreuses années, une nature sauvage l'occupe désormais en partie. Elle accueille même des espèces protégées et est considérée par les naturalistes comme un des rares espaces dans Paris porteur de réelles continuités. Conserver et amplifier ces qualités au moment où une nouvelle phase de son aménagement s'engage peut être un objectif important des projets.

Faire en sorte que tous les espaces non bâtis contribuent à la biodiversité

En ville, renforcer la biodiversité passe tout d'abord et fondamentalement par une gestion écologique des espaces, l'abandon des pesticides et la transformation de la composition de la végétation urbaine. À Paris, la DEVE s'est déjà engagée dans cette voie depuis de nombreuses années pour tous les parcs, jardins et bois ouverts au public et mène des actions de sensibilisation et de partenariat avec plusieurs institutions publiques. Certaines d'entre elles, RFF par exemple, gestionnaire du domaine ferroviaire, pratiquent désormais des modes de gestion écologiques notamment sur l'emprise de la petite ceinture.

Trois grands types d'espaces sont particulièrement concernés pour accentuer la biodiversité à Paris :

- Les infrastructures ferroviaires et autoroutières :
 - Changer les modes de plantations le long des infrastructures routières pour les rendre plus naturelles, diminuer l'entretien et renforcer la diversité des milieux, de la forêt à la prairie ;
 - Transformer les modes de gestion des plateaux de voies ferrées pour laisser la nature s'installer sur les zones où cela est compatible avec la gestion ferroviaire ;
- Les équipements et services publics constitués d'espaces non bâtis – centres sportifs, cimetières, espaces publics... :
 - Renforcer la place de la nature dans ces lieux ;
 - Changer les modes de plantations pour que les différentes strates végétales cohabitent et se complètent.
- Les espaces privés (qu'ils soient des copropriétés privées ou des propriétés de personnes morales ou physiques) :

Deux grands types d'action complémentaires sont à mener :

- Inciter les propriétaires, et en premier lieu ceux qui possèdent de grands espaces plantés intérieurs, à adopter une gestion écologique ;
- Inciter à la transformation des manières de planter les espaces pour que les différentes strates végétales y soient présentes.

À quelles conditions Paris peut-il être plus accueillant pour la nature ?

1. CHANGER DE REGARD SUR NOS ESPACES URBAINS, TRAVAILLER LA PERMÉABILITÉ DES SOLS ET LE RAPPORT À L'EAU

Augmenter la perméabilité des sols

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les ingénieurs ont mis en place dans Paris un réseau d'égouts qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Aujourd'hui tous les espaces publics, rues comme jardins, sont dotés d'un réseau d'avaloirs vers lesquels s'écoulent les eaux pluviales. Les sols de toutes les voies publiques sont imperméables à l'exception des entourages d'arbres qui ont eux-mêmes, perdus au fil du temps leur système d'arrosage installé au XIX^e siècle. Or, la qualité du sol, la bonne santé du sol vivant est un élément essentiel au développement de la biodiversité. L'augmentation des surfaces de sols perméables, la déconstruction des sols imperméables de toutes sortes sont des actions fondamentales à entreprendre.

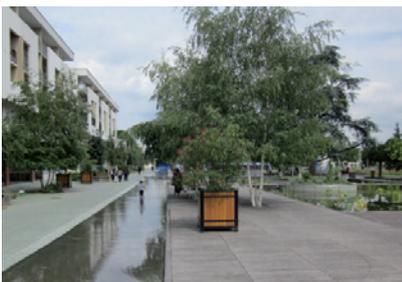
Rendre le sol de la ville plus perméable consiste notamment à :

- réduire les emprises de voirie bitumées ou bétonnées dans les bois, les parcs, les centres sportifs, les cimetières... au profit de surfaces poreuses et/ou plantées ;
- réduire les surfaces des aires de stabilisé (qui est en réalité un sol peu perméable) dans les parcs, les jardins et les esplanades ;
- admettre que, dans les parcs et jardins, l'eau reste sur le sol après les pluies et s'infiltré doucement au lieu d'être évacuée rapidement par le jeu des nivellements dans le réseau d'égouts ;
- utiliser les fissures et les joints ouverts pour la mise en place de sols poreux.

De plus, il semble que le sol urbain actuel soit sec et que ses qualités soient encore méconnues. Il n'y a pas de carte pédologique en ville. Il y a là tout un champ d'étude très important à investiguer et un monde vivant à reconquérir dans le sol urbain.

Retrouver l'eau de pluie

Retrouver le rapport aux éléments naturels par l'eau dans les espaces publics, admettre que l'eau de pluie devienne un élément constitutif des espaces, imaginer des espaces urbains qui changent selon les épisodes météorologiques sont autant de façons nouvelles de considérer l'espace public et de le gérer. D'autres territoires, la Seine-Saint-Denis par exemple, se sont déjà engagés dans la voie de la création d'espaces publics et de parcs qui intègrent une gestion des eaux de pluies sous la forme de noue, de modelé de sols, de bassins de rétention... capables de stocker l'eau lors des épisodes pluvieux, de réguler son infiltration dans le sol et de faire de l'eau un élément constitutif du paysage et de ses transformations au gré du temps.



Place Allende, Le Blanc-Mesnil (93)

© Apur

Renforcer le rôle naturel du fleuve, des rivières et des canaux, retrouver des relations entre sol et eau en bord de Seine, de Marne et des canaux

Les perrés maçonnés des quais de Seine, les palplanches et autres murs de quais des canaux ne permettent pas les échanges entre milieu aquatique et milieu terrestre. Retrouver ces échanges passe par une modification et une nouvelle gestion des ouvrages d'art et une conception des rives qui admette la présence



Canal Delachine, Montréal (Canada)

© Apur



Dordrecht (Pays-Bas)

© Apur



Nantes



Ruhr

de la nature et la constitution de milieux humides, la création de rampes pour faciliter la circulation de la faune et de développement de la flore...

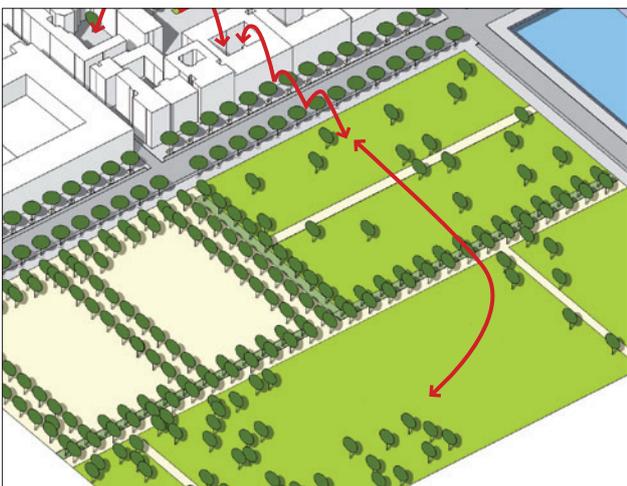
Dans ce même mouvement, rendre la Seine et les canaux plus propices à la circulation et au séjour de la faune aquatique signifie travailler dans le lit même du fleuve et des canaux à la création de frayères, d'espaces de repos, d'abris et d'espaces de reproduction.

2. INVENTER DE NOUVEAUX TYPES D'ESPACES PLANTÉS, NI JARDIN PUBLIC TRADITIONNEL, NI ESPACE VERT STÉRILE, NI FRICHE

Notre patrimoine végétal est constitué non seulement de parcs, de jardins et de bois, de voies plantées et de cours et jardins intérieurs mais aussi d'espaces qui accueillent une nature sauvage, installée au hasard de la désaffectation d'ouvrages d'art (la petite ceinture ferroviaire) de délaissés en attente d'urbanisation (friches dans des opérations d'aménagement) ou d'espaces verts, souvent inaccessibles destinés au départ à occuper des zones inconstructibles car soumises à d'importantes nuisances (talus du Boulevard périphérique).

Inventer des espaces qui s'appuient sur la végétation spontanée

Certains espaces sont porteurs d'une végétation spontanée qui a des qualités exceptionnelles en matière de biodiversité et des lieux d'habitat pour la faune urbaine. Si l'on considère le cas de la petite ceinture par exemple, deux sortes d'avenir sont possibles. Soit les emprises sont transformées pour devenir des jardins publics « classiques » qui répondent à tous les critères d'accessibilité et d'accueil du public, soit, comme l'est déjà le sentier nature du 16^e arrondissement, l'occasion est saisie de créer de nouveaux types d'espaces de nature, plus respectueux de la faune et de la flore qui s'y développent spontanément, accessibles au public par endroits mais où la fréquentation est réduite par des aménagements dissuasifs (sentier étroit, végétation dense...).



Parc aujourd'hui



Parc demain



Adoption et entretien des pieds d'arbres par les résidents, Montréal (Canada)

© Apur

Inventer des espaces à naturaliser

En revanche, sur les espaces inaccessibles, tels les talus du Boulevard périphérique sur lesquels a été installée depuis quarante ans, une végétation très horticole, on peut imaginer un avenir plus naturel, « plus forestier », un abandon de l'idée de jardin au profit de celle de « forêt linéaire » (même s'il ne s'agit pas de créer une réelle forêt). Mais cela suppose un réel processus de mise en place d'un système de plantation proche de celui des massifs forestiers par sélection des arbrisseaux et transformation des modes de gestion. Ainsi ces talus pourraient voir leur rôle de régulateur du climat surchauffé du Boulevard périphérique et de capteur de pollution atmosphérique renforcé par la présence d'une végétation de bonne qualité écologique.

Inventer des espaces de nature sauvage dans la ville : jachères et prairies sauvages

Les friches urbaines ne sont pas pérennes. Elles existent entre une démolition et une nouvelle construction. Ce n'est pas pour autant qu'elles ne peuvent pas devenir des espaces de nature, même éphémères, sous formes de jardin sauvage, partagé ou pédagogique.

Gérer ces espaces temporaires comme des jachères dans lesquelles on laisserait la nature se réinstaller, avec un cahier des charges à destination de leur propriétaire, serait une façon, déjà expérimentée dans d'autres villes, de disposer de jardins « mobiles » et d'espaces de nature spontanée à travers la ville.

3. FAIRE PARTICIPER LES VOIES PUBLIQUES DE FAÇON PLUS COHÉRENTE ET PLUS LIBRE AU RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DE LA NATURE

Depuis quelques années, la végétalisation des voies, rues, avenues et boulevards, est devenue une façon d'intégrer la nature dans l'espace public.

Malgré la très forte fréquentation piétonne des voies publiques parisiennes qui rend difficile une présence végétale massive sur les rues, il est possible de développer une stratégie à l'échelle de l'ensemble du territoire parisien, basée sur deux critères complémentaires :

- le calme dû à une fréquentation purement locale, à des flux de piétons très réduits (rues peu circulées et peu commerçantes) ;
- une largeur suffisante des trottoirs pour accueillir de la végétation sans gêner les parcours piétons.

Une classification des rues en fonction de leur usage – présence de commerces ou non, de jardins ou cours adjacents à la rue, circulation intense des piétons ou calme constant, rez-de-chaussée occupés par des fonctions qui n'échangent pas avec l'espace public (logement, bureaux...) – montre que toute une série de rues possède des qualités propices à accueillir des projets de végétalisation de grande ampleur.

Dans ces espaces calmes, il est possible d'expérimenter des projets participatifs, de laisser faire les habitants en encadrant leur action de façon à les associer à une politique de plantation des voies. Cela se pratique déjà dans plusieurs villes ; l'accompagnement consistant à assurer un soutien technique pour permettre que des espaces de pleine-terre, même petits, soient ménagés dans les revêtements des trottoirs pour les planter.



Cours anglaises privées végétalisées ouvertes sur la rue, Montréal (Canada)

© Apur

4. RECONSIDÉRER LES MULTIPLES CLÔTURES PRÉSENTES DANS LA VILLE COMME AUTANT DE LISIÈRES

Pour les naturalistes, dans la campagne, la lisière est un lieu où se rencontrent plusieurs milieux, où se développent toutes les strates végétales, un lieu idéal pour la circulation des espèces.

La ville avec ses murs (d'écoles, d'hôpitaux, de prisons, de quais, de cimetières, d'enclos religieux...), ses grilles et grillages (de squares, de parcs, de jardins publics et privés, de stades, de terrains de sport, en bord de talus du Boulevard périphérique, en limite du domaine ferroviaire...), développe des kilomètres de parois verticales qui pourraient devenir autant de supports de végétation, avec un triple impact : écologique d'abord en devenant des espaces refuges et en participant à la fabrication des continuités à travers la ville ; climatique ensuite en empêchant la chaleur de s'accumuler dans la pierre et le béton ; esthétique enfin en transformant la dureté de la clôture aveugle ou de la longue grille en jardin vertical.

MUR DE L'ÉCOLE MASSILLON (4^e)



Aujourd'hui



Demain

RUE DES JARDINS SAINT PAUL (4^e)



Aujourd'hui, de simples grilles autour d'un terrain de sports



Demain, des clôtures plantées

Comment répondre à la demande sociale de plus de nature, de plus d'usages et de pratiques plus libres ?

1. ASSOCIER PLUS DE NATURE, D'ÉCOLOGIE ET D'USAGES

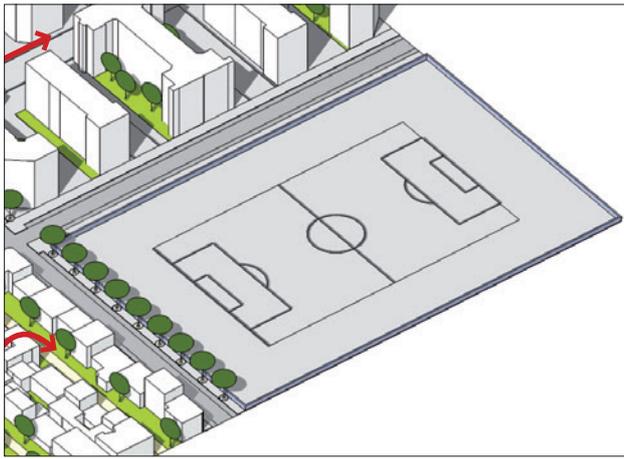
Intégrer plus de biodiversité dans les espaces de nature doit être conciliable avec les usages de toutes sortes que ces espaces accueillent.

En effet, depuis quelques années les pratiques liées à la nature en ville se sont multipliées et diversifiées. Aujourd'hui, le public veut pouvoir non seulement se promener ou faire du sport, mais aussi pique-niquer et jardiner dans Paris. Les espaces sont contraints et réfléchir à des usages plus divers dans tous les lieux de nature où cela est possible devient une nécessité pour la qualité de la vie urbaine et la santé de ses habitants, notamment en été.

Si la gestion différenciée mise en place par la DEVE et le changement du règlement dans les parcs, les jardins et les bois assurent cette cohabitation du public et de la nature et offre la possibilité de nouvelles pratiques aux usagers, il n'en est pas de même dans d'autres types d'espaces. C'est le cas, par exemple, des pratiques sportives et récréatives individuelles encore peu présentes dans les centres sportifs et difficiles à développer dans les parcs et jardins. C'est aussi le cas des quais de la Seine encore aujourd'hui largement occupés par l'automobile que le projet en préparation sur la rive gauche va rendre à des usages de toutes sortes en 2012. Une question similaire peut se poser dans des espaces tels que les cimetières, lieux de recueillement et de paix, dont on voit bien aujourd'hui, qu'ils pourraient offrir, au cœur de la ville dense, des espaces de repos et de calme pour les habitants pour peu qu'on les rende un peu moins minéraux et un peu plus ouverts.

Transformer les équipements sportifs de plein air en parcs sportifs

Dans les centres sportifs et les stades (lorsqu'ils ne sont pas bâtis comme le stade Charléty ou le Parc des Princes), nature et pratiques sportives cohabitent peu. Les usages scolaires et la demande des clubs laissent très peu de place pour d'autres types de pratiques sportives et peu d'aménagements permettent des pratiques individuelles moins normées.



Complexe sportif aujourd'hui



Parc sportif demain

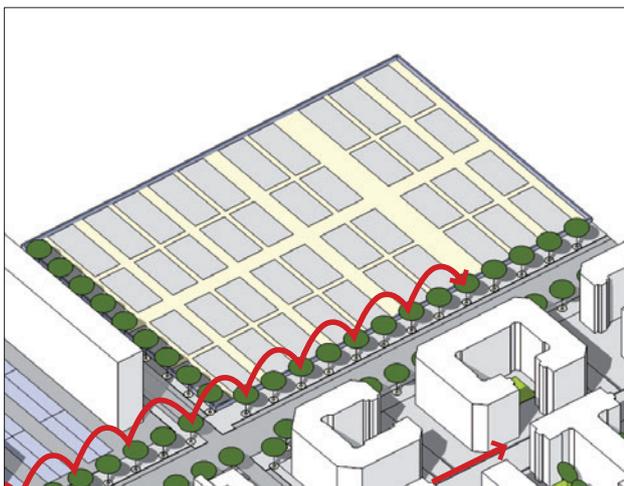
Ils sont le plus souvent accessibles par une seule porte, intraversables et en cela interdits au plus grand nombre, qu'ils se promènent, courent ou pratiquent un sport individuel.

À l'inverse, le parc Suzanne Lenglen, à juste titre, sert souvent de référence pour montrer à quel point la pratique sportive peut être intégrée dans des parcs. Le stade Carpentier avec ses rangées d'arbres qui entourent les terrains de grand jeu est également un lieu qui a valeur d'exemple. Mais, le plus souvent, à Paris, la demande est tellement forte que les terrains ont été multipliés dans les centres sportifs, les sols équipés de sols synthétiques et recouverts de matériaux imperméables et très résistants afin de supporter un usage maximum au détriment des plantations.

Repenser maintenant ces espaces pour y réintégrer de la nature, réorganiser les espaces autour des terrains de grand jeu pour créer des parcours de santé, des lieux de promenade et de détente, ombragés permettrait d'en faire des lieux frais, assimilables par le public à des jardins sportifs ouverts à tous, praticables et traversables.

Embellir et ouvrir les cimetières en introduisant une nature appropriée

Si les cimetières de la Ville de Paris, qu'ils soient dans ou hors Paris sont relativement plantés, et notamment organisés à partir d'un quadrillage d'allées d'arbres, à l'exception notoire du cimetière du Père-Lachaise qui fut pensé dès l'origine comme un véritable jardin, il n'en est pas de même des cimetières des communes voisines (Gentilly, Saint-Mandé, Montrouge, Charenton) qui sont présents sur le territoire parisien, ni de la plupart des cimetières de l'agglomération. Si les cimetières, par le rôle particulier qui est le leur dans la ville, ne peuvent être assimilés à ses jardins ni être complètement utilisés comme tels, ils devraient pouvoir, à l'avenir, être considérés comme des espaces de nature et être des lieux frais dans la ville par l'installation de plantations en leur sein (allées, divisions) et sur leurs limites.



Cimetière aujourd'hui



Cimetière demain

2. RENDRE LA CEINTURE VERTE À DES USAGES MULTIPLES, LA RENDRE PLUS ACCESSIBLE ET PLUS POREUSE

La ceinture verte de Paris n'a pas tenu toutes ses promesses. Au fil du temps, les espaces de nature se sont appauvris (à l'exception des quelques grands parcs qui s'y trouvent), les continuités qui devaient lui permettre de fonctionner comme un continuum vert autour de la ville se sont fractionnés. L'installation de l'infrastructure du Boulevard périphérique l'a séparé durablement des communes voisines et a créé de vastes enclaves infranchissables.

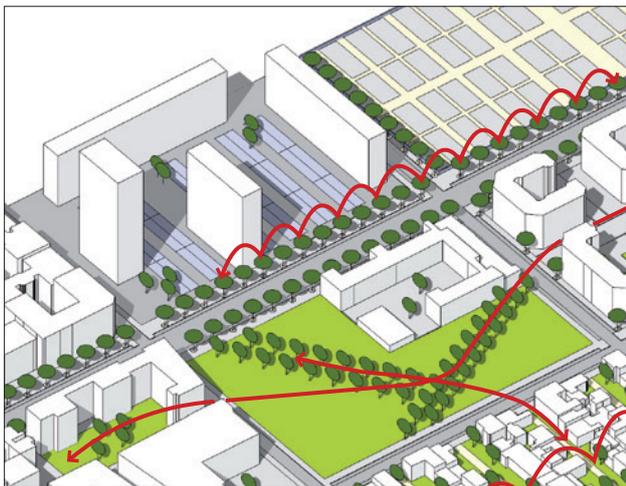
Au moment où de nombreux grands projets vont y trouver leur place, revaloriser les espaces de nature et d'équipements de plein air qui constituent encore la ceinture verte et qui occupent des surfaces importantes (plus de 700 ha de stades, parcs, centres sportifs, cimetières, jardins et espaces publics) est la seule chance de réduire les coupures avec les villes voisines, de rendre aux riverains ces espaces auxquels ils accèdent peu et de valoriser l'ensemble du cœur de l'agglomération en faisant en sorte que cette ceinture verte parisienne contribue à la constitution des continuités écologiques métropolitaines.

Cela suppose notamment :

- de renforcer la présence de la nature dans tous les espaces de la ceinture verte ;
- de renforcer son caractère en agissant par grande séquence paysagère et non programme par programme ;
- d'ouvrir les espaces, de trouver de nouveaux parcours à travers eux pour permettre une pratique plus importante et plus libre ;
- de retrouver des continuités à travers l'espace du Boulevard périphérique, qu'il soit en viaduc ou en tranchée par la création d'une série de nouveaux ouvrages de franchissement et de liaison avec les communes voisines qui multiplient les parcours piétons ;
- de mettre en place des manières de construire qui renforcent la présence de la ceinture verte, la donnent à voir et ménagent les continuités végétales.

3. DANS LES ENSEMBLES D'HABITATION ET NOTAMMENT LES LOGEMENTS SOCIAUX, LES ESPACES VERTS PEUVENT DEVENIR DES JARDINS À VIVRE

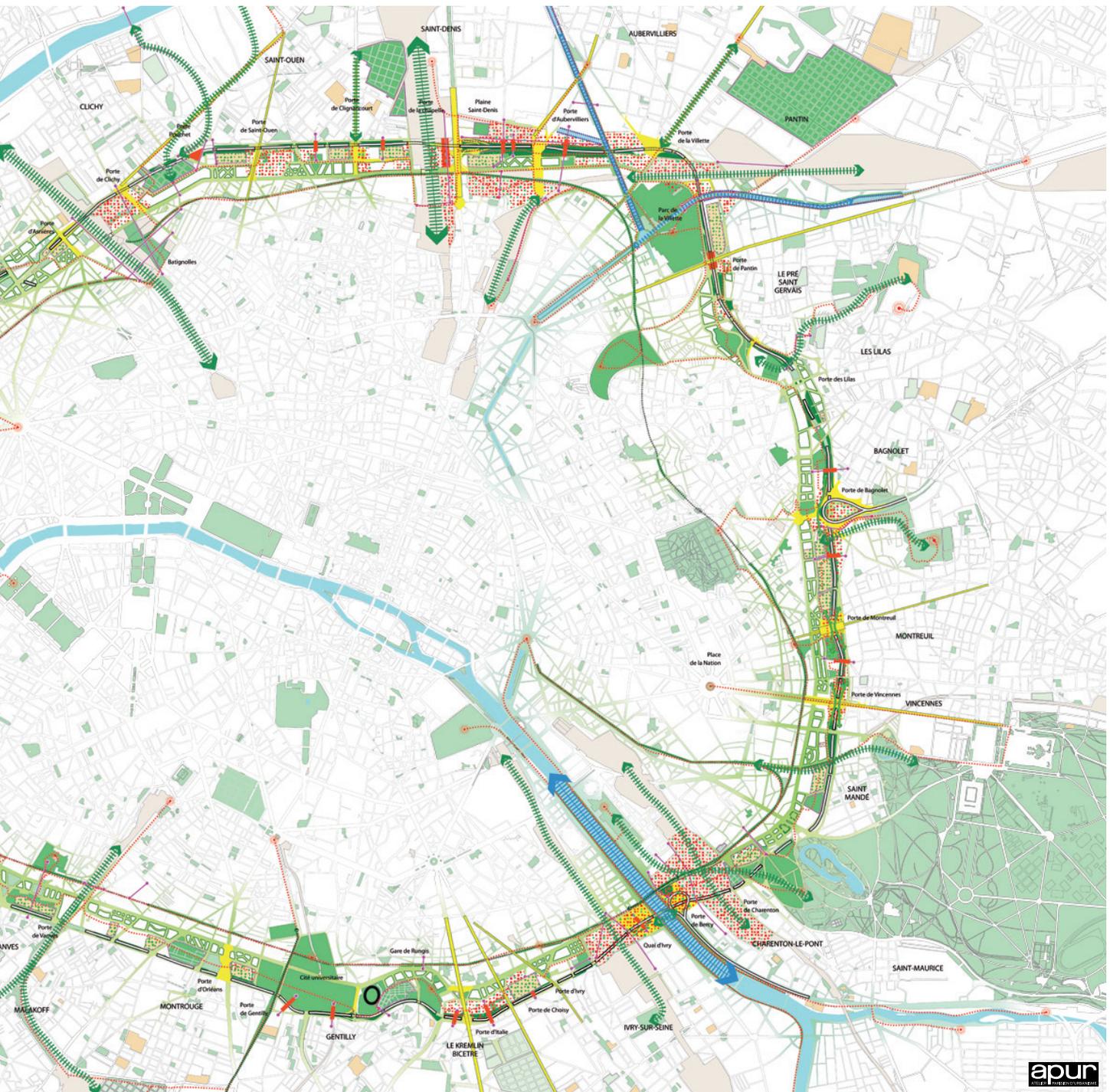
Rue Mathurin Moreau, un jardin partagé, planté et entretenu par les habitants a été aménagé à la place de la pauvre pelouse qui occupait la cour entre deux immeubles. Multiplier ce type d'initiatives est désormais intégré dans le mode de gestion de « Paris Habitat » même si les exemples sont encore rares. Cela est vrai aussi dans les jardins publics dans lesquels des jardins partagés/pédagogiques/potagers... voisinent maintenant avec les parterres de fleurs habituels. Mais ces pratiques sont encore inexistantes dans l'immense majorité des ensembles d'habitations à caractère social et très peu répandues dans les copropriétés. Or, de telles pratiques contribuent à renforcer la biodiversité, créent de nouvelles relations entre locataires ou copropriétaires et réduisent les surfaces de sol imperméables. Actions à l'échelle de la parcelle qui possèdent de nombreuses qualités, la végétalisation des cours et la transformation des espaces plantés de piètre qualité représentent potentiellement plusieurs dizaines d'hectares de nature supplémentaires dans Paris.



Logements aujourd'hui



Logements demain



Actions pour une Ceinture Verte

<p>+ DE NATURE</p> <p>Renforcer la présence végétale</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la perméabilité des sols Augmenter la surface de plantation Diversifier les strates végétales Végétalisation clôtures et des limites Mêmes actions sur les ensembles sportifs Renforcer et créer des continuités visuelles et des points de vue sur et à travers le paysage de la Ceinture verte Renforcer les systèmes de plantations Prendre en compte le grand paysage <p>Renforcer les continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> aménager / végétaliser la petite ceinture Conforter les liaisons entre la ceinture verte et les voies d'eau Créer des liaisons vertes avec les grands parcs des communes voisines Planter sur les espaces publics Rendre accessible et requalifier les talus du Boulevard périphérique Renforcer le végétal dans les cours des immeubles de la ceinture verte 	<p>+ DE POROSITÉ</p> <p>Renforcer l'urbanité des portes</p> <ul style="list-style-type: none"> Requalifier les aménagements routiers Rationaliser la position des services urbains Requalifier les espaces publics <p>Par les formes urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des formes urbaines qui favorisent la porosité entre espaces publics et ceinture verte <p>Relier les quartiers : effacer la fracture des infrastructures routières</p> <ul style="list-style-type: none"> Francir le périphérique Créer ou renforcer des liaisons piétonnes Créer des passerelles / de nouveaux accès Requalifier les viaducs du BP Favoriser les parcours à travers les espaces de la ceinture verte / créer un parcours continu 	<p>+ D'USAGE</p> <p>Renforcer les pratiques de loisirs, de détente et de promenade</p> <p>Développer les usages</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformer les terrains de sports en parcs sportifs Favoriser les pratiques sportives et récréatives en libre accès Aménager les espaces publics pour accueillir de nouveaux usages <p>Renforcer son accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvrir les espaces de la ceinture verte au public Renforcer l'accessibilité des berges ou des quais développer des constructions sous ouvrages portés de services urbains partagés <p>"GRP : Grande randonnée parisienne"</p> <ul style="list-style-type: none"> Points de vue et points remarquables du GR Créer un grande randonnée piétonne le long de la ceinture verte qui se connecte aux communes mitoyennes 	<ul style="list-style-type: none"> Parcs sportifs Parcs et jardins Cimetières Seine et canaux
--	---	--	---

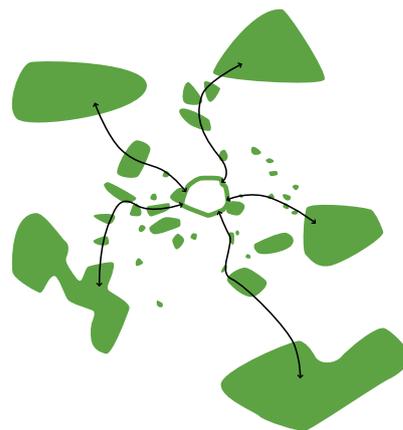
Comment infléchir un nouveau rapport à la nature ?

Beaucoup d'actions supposent un incitateur, un facilitateur, un pilote, un initiateur. Elles supposent aussi de meilleures connaissances des écosystèmes et du fonctionnement écologique du territoire urbanisé mais aussi de notre société, de ses attentes et de ses besoins.

1. QUESTIONNER LES SAVOIRS ET LES SAVOIR-FAIRE, DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE ET AMÉLIORER SON PARTAGE

Les nouveaux textes issus du Grenelle qui vont se traduire par le schéma de cohérence écologique régional et la mise en œuvre des trames vertes et bleues à travers le territoire urbanisé vont changer les façons de travailler.

Le travail croisé du scientifique, de l'urbaniste, de l'architecte, de l'ingénieur et du climatologue est de plus en plus nécessaire. Les savoirs techniques sont questionnés par ces nouvelles approches et le cloisonnement des disciplines remis en cause tout comme celui des territoires. Cela implique sans doute d'être capable de travailler différemment, de changer d'échelle et de temps. Les fonde-



Relier Paris aux grands espaces naturels régionaux



Conclusion

Agir sur le stock

Paris est une ville très dense, dans laquelle la présence de la nature est constituée d'une multitude d'espaces, séparés les uns des autres, grands et très petits, mis en place peu à peu et auxquels les parisiens sont très attachés. Cette nature participe de l'identité de Paris, de son paysage, de son image, de sa culture.

Si renforcer la place de la nature dans Paris est une nécessité tant pour la qualité de la vie urbaine que pour la santé publique et la régulation des effets des îlots de chaleurs, il nous faut inventer de nouvelles manières de le faire. En effet, peu de place peut être dégagée pour développer de nouveaux espaces plantés, encore quelques hectares peut être dans des opérations d'aménagement mais guère plus. En revanche, Paris possède de nombreux espaces non bâtis de toutes sortes, qu'il s'agisse de stades, de cours, de voies, de cimetières, de voies ferrées, d'échangeurs... qui pourraient accueillir des espaces plantés et participer ainsi de cette présence de la nature dans la ville. Il s'agit donc d'agir sur ce stock pour le transformer afin qu'il soit plus accueillant pour la nature.

Les ensembles sportifs tiennent ici une place particulière en raison de leurs dimensions et de leurs places dans la ville. Ils peuvent demain constituer une grande part des nouveaux espaces de nature dans Paris.

Répondre à la demande sociale de plus de nature

En même temps, la demande sociale augmente. Les usages des espaces publics, qu'ils soient parcs, jardins, bois ou berges sont de plus en plus nombreux et divers. Il faut donc trouver plus d'espaces, et des espaces plus accueillants. Là encore, il y a peu d'emprises disponibles, c'est pourquoi il est si important de revoir la répartition des usages des espaces existants pour faire de la place à plus de pratiques récréatives, de loisirs et de promenade mais aussi à de nouvelles pratiques, par exemple de jardinage ou d'observations de la flore et de la faune, de jardins éphémères...

Les variables d'ajustement se trouvent dans la multiplication des services rendus par un même lieu : transformer un stade en parc sportif, planter un cimetière et l'ouvrir à la promenade, multiplier les jardins éphémères et les jachères urbaines sur les terrains en mutation ou, encore, programmer des usages temporaires dans les espaces publics, place en hiver, jardin en été...

Cela peut également se traduire par la diminution de la place réservée à des fonctions aujourd'hui dominantes dans l'espace public, comme l'est encore la voiture en allant, par exemple, vers encore moins de places de stationnement sur voie publique.

Se servir de la nature pour adapter la ville aux changements climatiques

Les espaces plantés dans la ville sont des îlots de fraîcheur. Renforcer leur rôle en période caniculaire suppose de prendre quelques mesures simples à intégrer dans la gestion quotidienne de ces espaces (ouverture la nuit au-dessus de 20° de température nocturne, arrosage des sols pour déclencher l'évapotranspiration...). Mais se servir de la nature pour mener une politique d'adaptation de la ville aux changements climatiques nécessite non plus des aménagements ponctuels et temporaires mais une transformation durable des espaces et de leur gestion pour y intégrer de nouveaux lieux : humides, frais en permanence, à l'abri des vents et des fortes pluies...

Transformer durablement notre patrimoine et son esthétique

Intégrer la biodiversité et les continuités écologiques dans la conception et la gestion des parcs et des jardins suppose un changement profond de nos conceptions de la beauté des paysages et une transformation de la culture horticole des jardins pour y admettre une nature plus spontanée. Cela suppose également de revisiter nos parcs historiques hérités de l'art des jardins du XIX^e siècle afin de les repenser pour accentuer leur rôle écologique et climatique. Les premiers travaux dans ce domaine ont commencé (par exemple au jardin des Tuileries avec le travail de Pascal Cribier) cependant un travail systématique et de longue haleine reste à mettre en œuvre dans tous les grands parcs de la ville et de l'État, mais également dans les cimetières ainsi que dans tous les lieux de pratiques sportives en plein air.

Inventer le schéma régional de cohérence écologique et la trame verte et bleue de Paris

Le SRCE sera élaboré en 2011 et 2012. À l'échelle de l'Île-de-France, Paris aujourd'hui n'apporte comme espaces naturels d'une envergure régionale que les bois de Vincennes et de Boulogne et comme corridor écologique d'envergure nationale : la Seine. Pour participer au réseau des continuités écologiques et des trames vertes et bleues régionales, plusieurs actions apparaissent prioritaires. Certaines d'entre elles sont d'ores et déjà engagées, d'autres pourraient faire l'objet d'un programme d'action à court et moyen termes.

Parmi elles, les sites de la Seine et des canaux tiennent une place prépondérante en raison des enjeux qui s'attachent à des actions concomitantes d'amélioration de la naturalité des espaces aquatiques et terrestres adjacents, de la multiplication et la diversification des usages et de la fraîcheur et du bien-être qu'apporte la présence de l'eau.

L'ensemble formé par la ceinture verte et la petite ceinture ferroviaire constitue également une priorité en raison de la boucle qu'il forme autour de Paris et des liens créés par leur intermédiaire entre bois, parcs, faisceaux ferroviaires, fleuves, canaux... Ils pourraient devenir l'anneau central de la trame verte régionale.

Enfin, à une échelle plus locale, la trame verte parisienne peut être constituée « en pas japonais » à condition que des actions concertées entre plantations du domaine public et des parcelles privées soient menées, selon un mode opératoire à inventer qui devra intégrer des mesures incitatives pour les propriétaires privés et des actions exemplaires menées sur le domaine public.